

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

1. b) Suivi du budget d'Action Sociale Retraite 2026

Le tableau suivant détaille notre prévision de dépenses, qui reste approximative à fin juin 2026. A partir des données disponibles, nous estimons la dépense prévisionnelle totale proche des 11M d'€.

	Dotation budgétaire 2026	<i>Projection de dépenses</i>
Aide au maintien à domicile	9 676 300	10 165 173
Aides Individuelles	8 206 900	9 842 616
Subventions et Aides Collectives	1 469 400	322 557
Habitat et cadre de vie	842 070	265 000
Actions collectives de prévention	800 660	859 160
TOTAL	11 319 030	11 289 333

Le taux prévisionnel de consommation au 1^{er} juillet 2026 est de 93.95%.

ANALYSE ET MESURES POUR 2026

Cette prévision reste évaluative, le nombre de paramètres rentrant en compte dans les calculs est très important (taux de consommation, montant moyen des OSCAR, nombre de demandes reçues, nombre de sortie de dispositif, nombre de demandes ADH, volumétrie des appels en lien avec le parcours ADH, nombre de commandes d'évaluations des besoins réalisées etc...).

D'autres paramètres interviennent également :

- La signature de nouvelles conventions avec les bailleurs sociaux.
- Le déploiement de l'expérimentation nationale des évaluations pour tous.
- Les campagnes de contacts sortants visant à inciter les assurés à déposer une nouvelle demande, réalisées au cours des mois de juin et d'août 2026.

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

3. Cadre de financement des demandes de subvention pour l'acquisition d'un véhicule collectif et/ou l'adaptation pour personnes à mobilité réduite de véhicules

Préambule :

Le droit à la mobilité est une liberté fondamentale pour promouvoir l'égalité sociale. Les seniors sont particulièrement affectés par l'absence de mobilité dans leur quotidien, de plusieurs manières :

1. Isolement social : environ 5 millions de seniors en France affirment ne pas sortir de chez eux parfois pendant 24 heures d'affilées, soit 1 personne sur 4. Cet isolement social peut entraîner des conséquences négatives sur leur bien-être et leur santé.
2. Accès limité aux services et activités : Le manque de mobilité empêche les seniors d'accéder facilement aux commerces, services de santé, établissements d'enseignement ou encore aux activités sociales et de loisirs. Cela restreint leur autonomie et leur qualité de vie.
3. Difficultés pour effectuer des déplacements simples : Des tâches quotidiennes comme faire les courses, se rendre chez le médecin ou rejoindre des proches deviennent problématiques pour de nombreux seniors en raison de problèmes de mobilité. Cela peut les contraindre à renoncer à certaines activités.
4. Risque d'exclusion sociale : Le manque de mobilité menace d'exclusion sociale une part importante des seniors, les empêchant d'accéder pleinement à leurs droits socio-économiques fondamentaux.

Dans le but de soutenir les initiatives locales visant à faciliter la mobilité des personnes âgées, la Carsat lance un appel à projets sur les départements auvergnats.

Rappel :

Dans le cadre des orientations d'Action Sociale portées par la branche Retraite en faveur du maintien de l'autonomie des personnes retraitées, la Carsat Auvergne met en œuvre une politique de prévention et de soutien au « bien vieillir » sur l'ensemble du territoire régional. Cette politique repose notamment sur le déploiement d'offres de services personnalisées au domicile des publics fragilisés.

À ce titre, la Carsat Auvergne attribue des subventions d'investissement destinées à soutenir les initiatives contribuant à l'amélioration de l'environnement de vie des retraités en perte d'autonomie. Ces financements concernent actuellement les services de proximité tels que les services de portage de repas à domicile, notamment pour l'acquisition ou le renouvellement de véhicules et de matériels nécessaires à la continuité et à la qualité du service. Ils bénéficient également aux prestataires d'aide à domicile ainsi qu'aux structures évaluatrices conventionnées avec la Carsat Auvergne.

Dans une logique d'adaptation de l'offre aux besoins émergents du territoire, il est proposé aux membres de la commission d'élargir le périmètre des financements aux structures déployant des services **de transport accompagné à destination des personnes retraitées : pour des transports collectifs et des transports destinés aux transports de personnes à mobilité réduite**.

Ce nouvel axe d'intervention répond à un besoin identifié de manière récurrente par les partenaires institutionnels et opérationnels (élus locaux, acteurs sociaux, établissements médico-sociaux). De nombreux usagers en perte d'autonomie, isolés ou en situation de handicap, se trouvent dans l'incapacité d'accéder à des soins, à des démarches administratives, à des actions de prévention ou à des activités essentielles en raison de l'absence de solutions de transport adaptées. Ce déficit de mobilité constitue un frein majeur au maintien de l'autonomie et peut conduire à des ruptures de parcours préjudiciables.

La mobilité des personnes âgées est un des facteurs clef de la prévention de la dépendance.

L'ouverture des subventions à ces services de transport accompagné est envisagée dans une logique de prévention qui permettra :

- de maintenir et renforcer les services de proximité à destination des retraités du territoire,
- de favoriser la mobilité des personnes fragilisées, un facteur essentiel au maintien de l'autonomie,
- de sécuriser les déplacements, en appuyant des services professionnels, adaptés et fiables,
- de renforcer l'attractivité des services à la personne, pour lesquels la mobilité constitue un enjeu majeur.
- de faciliter le « aller vers »

A. Extraits de la circulaire CNAV 2016-31 du 24 juin 2016 relative aux projets visant à renforcer et diversifier les offres sur les territoires

A.1 Définition

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, l'Assurance retraite souhaite encourager la création et le développement de services destinés aux retraités du régime général classés en GIR 5 et 6. Ces publics, bien que globalement autonomes, peuvent nécessiter un accompagnement en raison de leur âge, de leur isolement social, de la modestie de leurs ressources ou encore de leurs conditions de vie.

L'objectif est de soutenir tout projet visant à adapter, renforcer ou diversifier l'offre de services de proximité afin d'apporter des réponses mieux adaptées aux besoins et aux attentes de ces retraités. Ces actions doivent être développées en partenariat avec les acteurs locaux.

À titre d'illustration, les projets éligibles peuvent porter sur :

- la création, l'extension ou la modernisation de services de portage de repas ;
- la mise en place ou le développement de solutions de transport accompagné ;
- ou tout autre dispositif concourant au maintien à domicile et à l'amélioration du quotidien des retraités autonomes mais fragilisés.

A.2 Modalités de financement

Les actions pourront bénéficier de subventions destinées à prendre en charge des dépenses d'investissement, et dans certaines situations appréciées au cas par cas, des dépenses de fonctionnement.

Le montant de l'aide attribuée auprès de la Branche retraite est modulé en fonction des tarifs du prestataire et ne pourra être supérieur chaque année à 50 % du budget global de l'opération.

B- Modalité actuelle de subvention des véhicules

Actuellement, la CARSAT subventionne les véhicules pour le portage de repas, pour les prestataires d'aide à domicile et les structures évaluatrices selon la densité du territoire en se basant sur le cout moyen d'acquisition d'un véhicule adapté au portage de repas et dans la limite de 50% maximum du coût d'acquisition. Le montant de la subvention est compris entre 15% et 20% du cout moyen.

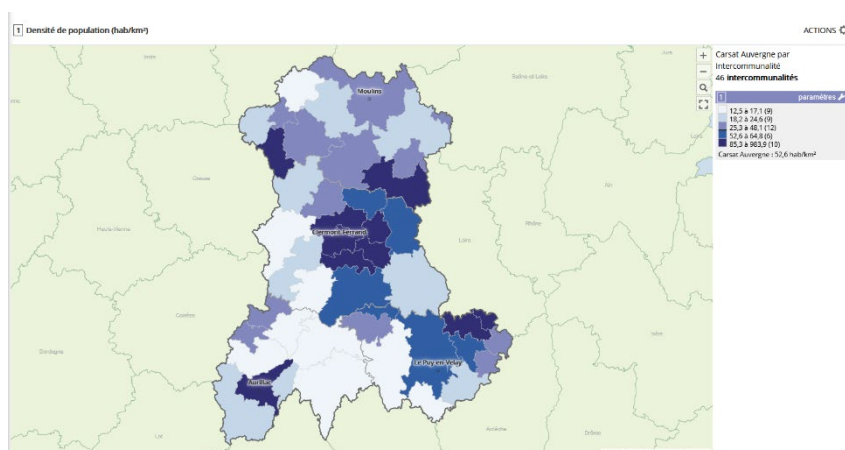
C- Proposition de modalité de subvention de véhicule pour les services de transport accompagné : transport collectif et pour personnes à mobilité réduite

Le prix d'un véhicule TPMR (Transport de Personne à Mobilité Réduite) neuf varie entre 37500 € et 52500 € et peut dépasser 61500 € à 75 000 € pour un grand monospace ou un minibus aménagé. En occasion, on trouve des modèles adaptés à partir de 17 000 € à 35 000 €. Le cout moyen d'un véhicule se situe aux alentours de 30 000 € auquel il faut ajouter 15 000 € pour l'adaptation aux personnes à mobilité réduite. Le coût moyen d'un véhicule collectif 9 places est d'environ 45000€.

- Il est proposé de subventionner l'acquisition et/ou l'adaptation des véhicules pour les services de transports accompagnés des personnes retraités.
- Il est proposé de subventionner ces véhicules de service et en restant sur la même logique de financement que précédemment, basée sur la densité territoriale.
- Il est proposé de subventionner les structures souhaitant adapter leur véhicule par l'acquisition ou le renouvellement d'équipement ou de matériel spécifique favorisant le transport de personnes âgées¹.
- Il est proposé d'accorder une bonification « Développement durable » pour l'acquisition à faible émission de CO2 ²
- Il sera demandé aux bénéficiaires de la subvention de faire apparaître le logo de la CARSAT sur le véhicule.
- Il est proposé de financer un seul véhicule par structure et de fixé un délai d'instruction de 3 ans entre deux demandes similaires.

¹ Par exemple : marche pied, rampe manuelle, hayon élévateur, systèmes d'ancrage et de retenue homologués, sièges passagers adaptés, ...

² Pour déterminer l'éligibilité, il est proposé de retenir comme référence les dispositions de la loi de finance de l'année en cours applicables aux véhicules polluant. Pour 2026, les véhicules affichant un niveau d'émission inférieur ou égale à 108 gr de CO2/Km pourraient bénéficier de cette aide. Le contrôle sera effectué sur la base de l'information figurant au champ V.7 de la carte grise du véhicule.



Montant de la subvention service transport accompagné : véhicule collectif et pour personnes à mobilité réduite :

Objet	Densité EPCI ³	Subvention	Prime développement durable
Achat d'un véhicule	82,77 à 964	5.000 €	+ 500 €
	52,44 à 63,52	5.500 €	
	26,06 à 49,82	6.000 €	
	18,18 à 25,38	6.500 €	
	12,85 à 17,25	7.000 €	
Equipement et matériel adaptation ⁴			2 000€ maximum

Dans la limite de 50% maximum du coût d'acquisition.

Un véhicule par structure

Les membres de la Commission sont appelés à se prononcer sur la proposition d'élargir le cadre de financement des véhicules des services de proximité aux services de transport accompagné : pour des transports collectifs et des transports destinés aux personnes à mobilité réduite

³ Il est fait référence à la densité de la population nombre d'habitants par kilomètre carré ($\backslash(\text{hab./km}^2\backslash)$). Lorsque la densité de population diminue, les distances à parcourir augmentent, ce qui justifie une subvention plus importante.

⁴ Par exemple : marche pied, rampe manuelle, hayon élévateur, systèmes d'ancrage et de retenue homologués, sièges passagers adaptés, ...

RETRAITE

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

4. Attribution d'Aides Financières

POUR INFORMATION

- Conformément aux décisions des CA du 05/02/2018 et du 27/03/2026 et des CASS du 27/11/2020 et du 20/06/2024 relatives à l'attribution d'aides financières aux retraités, il convient d'entériner :

Nom	Age	Dept	Situation familiale	Ressources		Motif de la demande	Montant accordé
				Avis d'imposition	Réelles si écart		
Mme L	101	03	DIVORCE(E)	1 181.50€		DEMENAGEMENT	300.00 €
Mme B	85	03	VEUF(VE)	1 194.83€		AUTRES MOTIFS	870.00 €
Mme A	68	63	DIVORCE(E)	1 034.28€		DEMENAGEMENT	600.00 €
Mme H	80	63	DIVORCE(E)	1 043.59€		DEMENAGEMENT	870,00 €
M. M	72	15	MARIE(E)	1 620.18€		ACHAT EQUIPEMENT	249.99 €
M. L	73	03	CELIBATAIRE	1 016.76€		AUTRES MOTIFS	870,00 €
Mme D	77	63	DIVORCE(E)	961.00€		DEMENAGEMENT	870,00 €
Mme R	72	63	DIVORCE(E)	1 034.00€		ACHAT EQUIPEMENT	310.00€
Mme D	71	03	VEUF(VE)	1 390.00€		ACHAT EQUIPEMENT	255.00€
M. L	68	15	DIVORCE(E)	983. 08€		ACHAT EQUIPEMENT	310.00€
Mme B	71	63	DIVORCE(E)	719.67€		DEMENAGEMENT	870.00€

M. R	67	63	DIVORCE(E)	962.08€		AUTRES MOTIFS	687.94€
M. G	67	03	CELIBATAIRE	1 043.59€		DEMENAGEMENT	751.68€
M. M	81	63	CELIBATAIRE	1 231.41€		AUTRES MOTIFS	870.00€

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

4. Attribution d'Aides Financières

POUR DECISION

- **Conformément aux décisions du CA du 25/06/2012, du 05/02/2018 et du 27/03/2026 et de la CASS du 20/06/2024 relatives à l'attribution d'aides financières aux retraités, il convient de soumettre aux membres de la commission les dossiers suivants :**

Monsieur R.

.....
63100 CLERMONT FERRAND

Motif de la demande : Dettes de loyers

Ressources mensuelles :

- **RBG sur le dernier Avis d'imposition : 1223.16 €**
- **Ressources mensuelles : 1653.91€**
- **Charges mensuelles : 1753.83 €**

Observations :

Monsieur R....., âgé 76 ans, vit seul dans un logement en location.

Entre novembre 2025 et janvier 2026, il a été victime d'une escroquerie dite « à la romance » sur les réseaux sociaux, ayant entraîné la perte de l'intégralité de ses économies pour un montant de 22 377,96 €.

Cette situation a conduit à des difficultés financières importantes, empêchant Monsieur d'honorer le paiement de ses loyers et générant une dette locative de 1 031,10 €.

Monsieur est une personne particulièrement fragilisée et isolée, profondément déstabilisée par les conséquences de cette escroquerie. Il a d'ailleurs sollicité un accompagnement social renforcé en matière de gestion budgétaire, avec la mise en œuvre prochaine d'une mesure d'Accompagnement Éducatif Budgétaire (AEB).

Monsieur a repris le règlement de son loyer courant mais demeure dans l'impossibilité d'apurer sa dette compte tenu de ses ressources, exclusivement constituées de sa pension de retraite.

Monsieur a sollicité l'aide de la CARSAT pour réduire sa dette locative. En effet, l'aide sollicitée permettrait de prévenir une aggravation de la situation financière de Monsieur et de favoriser son maintien dans le logement.

Les membres de la Commission sont appelés à se prononcer sur l'attribution ou non d'une aide financière de 870 € destinée à apurer la dette locative de Monsieur.

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. Financement des lieux de vie collectifs

a) **Demande de subvention pour la création d'une salle commune contigüe à un habitat inclusif seniors par la commune de Brout-Vernet (03)**

CONTEXTE

L'équipe municipale a reçu de nombreuses demandes de personnes âgées dont les maisons sont devenues trop grandes à entretenir ou difficiles à chauffer, souhaitant bénéficier de petits logements de plain-pied dans le bourg. Des personnes âgées des villages voisins sollicitent également la mairie pour ce type de logement.

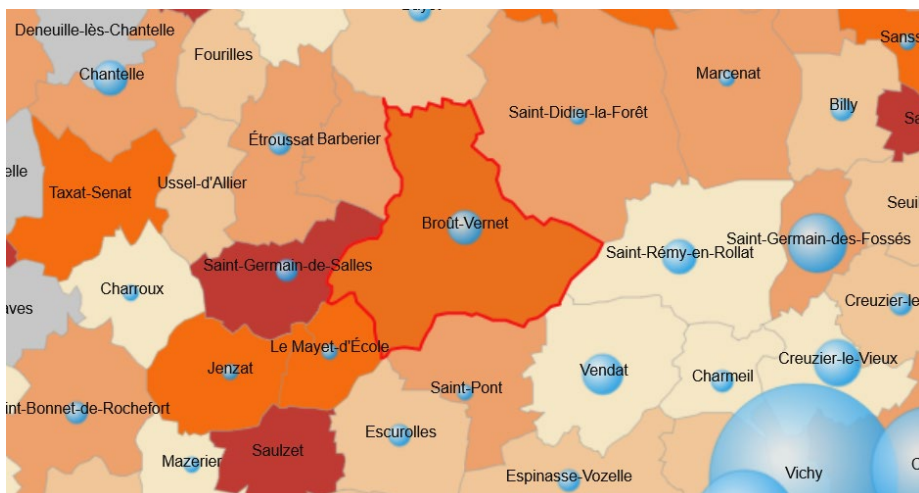
La commune a acquis un terrain de 18 000 m² en centre-bourg afin de développer un projet permettant aux personnes âgées de continuer à vivre à Brout-Vernet tout en ayant la possibilité d'accéder à des soins médicaux et de participer à des activités favorisant le lien social, grâce au Centre social La Magic et au tissu associatif local.

Il a ainsi été décidé de construire :

- une maison de santé pluridisciplinaire destinée à accueillir trois médecins, des infirmières et des kinésithérapeutes, à la charge de la commune ;
- un habitat inclusif pour seniors autonomes composé de 10 logements F2 et de 4 logements F3, complété par 2 logements F4 destinés aux familles, réalisé par le bailleur social EVOLEA ;
- **une salle d'activités** partagée entre la résidence seniors et les associations de Brout-Vernet, à la charge de la commune et faisant l'objet de la présente demande de subvention.

POPULATION DE RETRAITES

<i>Observatoire des fragilités de la Carsat</i>	<i>Diagnostic territorial de la fragilité – 2025 – 80 ans et plus</i>	<i>Nb de retraités fragiles IR – 2025 – 80 ans et plus</i>	<i>Nb de retraités IR – 2025</i>
Commune de Brout-Vernet	Fragile	55	283



Etude de besoins :

La salle commune vient compléter le programme d'habitat inclusif afin de favoriser le développement des liens sociaux entre les résidents par la mise en place des différentes activités.

L'habitat inclusif doit préserver l'intimité des habitants, favoriser le vivre ensemble et être compatible avec le contenu du projet de vie sociale et partagée, notamment avec les activités de convivialité.

L'habitat peut se concevoir comme étant :

- un logement meublé ou non, adapté aux besoins des personnes, loué dans le cadre d'une colocation⁷ ;
- un ensemble de logements autonomes destinés à l'habitation, meublés ou non, adaptés aux besoins des personnes et situés dans un immeuble ou un groupe d'immeubles comprenant des locaux communs affectés au projet de vie sociale et partagée.

📌 Peut-il s'agir de logements diffus lorsqu'ils sont à proximité au sein d'une même commune ?

Cela est envisageable dès lors qu'il y a présence d'un local commun à proximité puisque l'habitat inclusif doit permettre l'utilisation d'un ou plusieurs locaux communs en son sein ou à proximité. Il peut par exemple s'agir d'une salle mise à la disposition par une commune ou une association.

Lorsque l'habitat inclusif est constitué d'une ou de plusieurs colocations, les activités du projet de vie sociale et partagée peuvent être mises en œuvre dans une partie de la colocation affectée à cet usage.

En plus du local commun, l'habitat inclusif peut disposer d'un espace extérieur (par exemple, un jardin partagé) et/ou un équipement en commun, également destinés à la mise en place du projet de vie sociale et partagée.

Elle sera également mise à disposition :

- du club des aînés avec des adhérents qui sont relativement nombreux
 - du Centre social, qui ne dispose pas d'une salle de cette capacité pour certaines de ses activités
- Ce sera la seule salle équipée d'une climatisation.

Enfin, la salle pourra être utilisée ponctuellement à titre privatif par les locataires pour recevoir leur famille

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet dans sa globalité (logements, maison de santé, salle commune) est situé en proximité du Centre-Bourg.

Le terrain est bordé par des parcelles de maisons individuelles.

La maison du centre social LA MAGIC se situe en face du projet, de l'autre côté de la route.

Les loyers envisagés pour les logements sociaux sont entre 300 € et 400 €.

Calendrier chantier :

- Maison de santé : ouverte depuis avril avec 4 médecins, 1 interne, 1 infirmière, 3 assistants médicaux et 3 kinés.
- Logements : en cours de finalisation – été 2026
- **Salle commune : juillet – octobre 2026**

L'animation du Projet de Vie Social Partagé a été confiée par la Mairie au Centre Social LA MAGIC qui a déposé une demande de financement au titre de l'« Aide à la Vie Partagée » auprès du Conseil Départemental de l'Allier. Le Conseil Départemental a donné dans ce cadre un avis favorable et a accordé pour un montant annuel de 70.000 € (*contribution au fonctionnement distincte des 80 000 € en lien avec le projet de construction*) via un financement de la CNSA pour financer le personnel d'animation pour 14 locataires.



VUE 3D 2



La salle d'activité sera située à proximité immédiate des logements seniors.

Espace commun :

Une salle d'activité de 86 m2 avec une climatisation

Projet de vie sociale et d'animation :

LA MAGIC a été sollicitée par la municipalité pour animer la vie sociale et coordonner les différents acteurs locaux autour des logements d'habitat inclusif.

Le projet s'articule autour de plusieurs thématiques et permet d'impliquer tous les acteurs du territoire dans la vie des résidents.

L'ensemble des actions proposées sera soumis au Conseil de Vie Sociale et validé par celui-ci afin de conserver une cohérence avec les attentes et les besoins des résidents.

Projets d'actions collectives développées spécifiquement pour les locataires :

- Organisation de temps de rencontre avec les associations locales, informations actualisées sur leurs activités,
- Développement de liens intergénérationnels 3 fois par an avec le Relais d'Assistance maternelle
- Organisation de 3 temps d'action par an avec les enfants et adolescents du pôle enfance-jeunesse du centre
- organisation, une fois par an, de la Fête des voisins ;
- mise en place de quatre animations par an associant les habitants du secteur ;
- proposition de deux heures d'ateliers hebdomadaires, complétées par des ateliers ponctuels sur des thématiques telles que la mémoire, la nutrition ou la prévention santé.
-

Suivi individualisé des résidents : recueil des besoins et attentes en termes matériel, social, relationnel, accompagnement aux démarches dématérialisées,

Création et animation d'un Conseil de Vie Sociale Mensuel avec des représentants d'EVOLEA et de la municipalité

Création d'un jardin partagé.

La salle sera également utilisée par :

- le club des aînés
- le centre social
- les familles

BUDGET PREVISIONNEL H.T

EMPLOIS	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Montant travaux	161 529,87 €	Fonds propres	37.203,19 €
VRD – Espaces Vets	25 252,21 €	<u>Subventions</u>	
Honoraires	19 742,88 €	Département	80.000,00 €
Révision	18 678,21 €	ETAT (DETR)	68.000,00 €
		AGIRC	20.000,00 €
		ARRCO	
			20.000,00 €
		Demande de subvention Carsat Auvergne	
TOTAL H.T	225.203,17 €	TOTAL	225.203,17 €

Etude financière :

Les documents comptables et les documents financiers relatifs à l'opération ont été transmis.

DATE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

Juillet – Octobre 2026

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 20.000 € présentée par la commune de Brout-Vernet (03) pour la création d'une salle d'activité contigüe à un Habitat Inclusif de 14 logements séniors.

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. Financement des lieux de vie collectifs

b) Demande de subvention pour la création d'une résidence seniors « Maison Marguerite » à Saint Ferreol d'Auroure (43) présentée par la SAS La Grange San Ferroise

PRESENTATION DU DEMANDEUR

SAS LA GRANGE SAN FERROISE

Cédric VALOUR

98 RUE MATHIEU PICHON 43330 SAINT FERREOL D AUROURE

Historique « Maison Marguerite » :

Modèle d'hébergement partagé créé en Haute-Loire par Mme Decultis et son fils qui s'est développé sur le territoire national notamment sur les départements de la Loire et de la Haute-Loire avec un système de type « franchise ».

La 1^{ère} maison senior « Maison Marguerite » créée à Tence par Mme Decultis a fait l'objet de 2 rejets de demandes de subvention de la CASS en 2016 et 2017

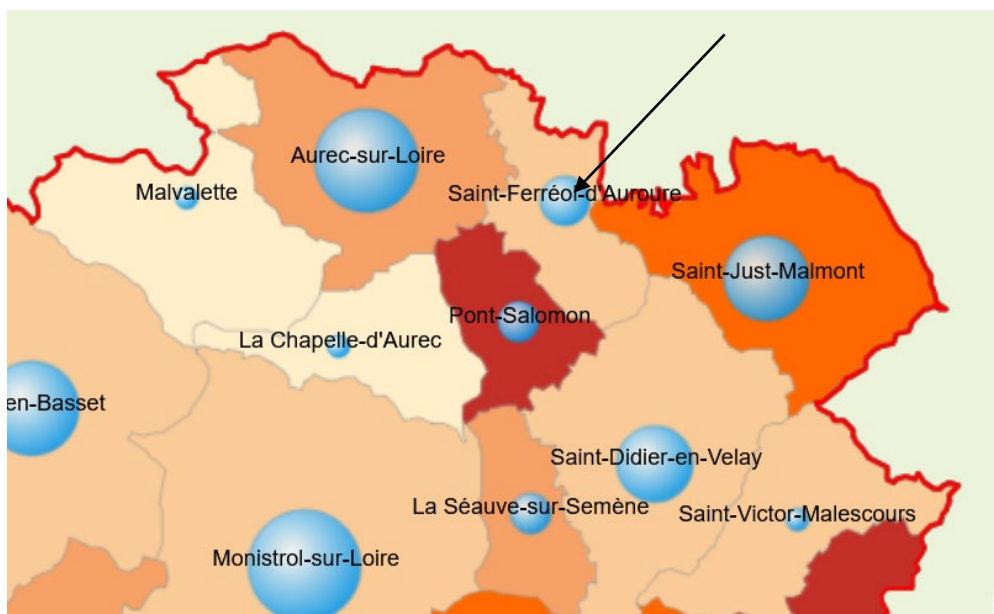
-CASS du 21 juin 2016 au motif que la demande a été formulée postérieurement au démarrage des travaux, que les logements ne disposaient pas de kitchenettes et avaient une superficie inférieure de 20 m2 (cahier des charges Cnav)

-CASS du 2 octobre 2017 pour l'extension de 2 studios équipés de kitchenettes au motif de loyers (1700 € avec repas compris) en inadéquation avec les publics ciblés par l'action sociale retraite.

DONNEES RELATIVES AU TERRITOIRE ET AUX BESOINS

Observatoire des fragilités de la Carsat	Diagnostic territorial de la fragilité – 2025 – 80 ans et plus	Nb de retraités fragiles IR – 2025 – 80 ans et plus	Nb de retraités IR – 2025
Commune de Saint Ferreol d'Auroure	Peu fragile	68	117

Commune située entre Saint-Etienne et Yssingeaux



Etude de besoins du porteur de projet :

Le porteur fait état de données généralistes sur le vieillissement marqué du département de Haute-Loire en renvoyant au schéma Autonomie.

Le schéma n'indique cependant pas un indice de vieillissement particulièrement élevé dans la zone du projet.

Le porteur cite l'existence :

- d'un EHPAD sur la commune
- d'un Hébergement Temporaire ADMR à Pont Salomon.

Lors d'une rencontre pour présenter son dossier, il fait également état des structures suivantes :

- Ouverture en 2025 d'un bâtiment de 17 logements sociaux sur la commune par la bailleur social HLM « Bâtir et Loger » initialement destinés à des seniors mais occupés par des familles
- Projet d'ouverture en 2027 d'une résidence sénior AESIO Santé avec le bailleurs social OPAC 43 à AUREC/LOIRE de 30 logements
- Fermeture d'une Maison Mélina (ex Maison Marguerite) dans la commune limitrophe de Saint-Didier en Velay.

DESCRIPTIF DU PROJET

Réhabilitation d'un bien immobilier existant (maison + grange + écurie) appartenant au demandeur

Localisation :

La maison est située en plein cœur de village, à côté de la mairie
La commune dispose de professionnels de santé.

Projet architectural :

Démolition partielle et reconstruction avec extension.

Le bâtiment sera conçu sur 2 étages avec un élévateur.

Il sera composé :

- Parties communes : salon, salle à manger, cuisine, jardin,
- Parties privées : 10 studios entre 20 et 26 m² équipées d'une salle de bain adaptée et de kitchenette



Vue depuis la rue

Tarifs :

Les locataires signeront 2 contrats :

- un contrat de bail avec la SAS
- un contrat de prestation de services à la personne

Le coût mensuel s'élèvera à :

- loyer : 900 €
- charges : 150 € (eau, électricité, chauffage)
- prestation de service : 1.000 € (téléassistance, préparation des repas, entretien de la maison) *dont 50 % éligible au crédit d'impôt*
- coût de la nourriture : (13 € X 30j) = 390 €

TOTAL : 2.440 € ramené à 1.940 € après crédit d'impôt

Projet de vie sociale et d'animation :

Personnels présents sur les horaires 8h00/14h00 et 17h00/20h00

1 maitresse de maison chargée de faire le lien et de gérer l'intendance.

L'ancienne maitresse de maison de la Maison Mélina de Saint Didier en Velay a postulé

Le CV de cette personne indique un CAP Cuisine mais pas de formation dans le domaine de l'animation ni dans le domaine gérontologique

2 aides à domicile (20 et 27 h)

Le porteur de projet cite également l'existence d'une vie associative riche sur la commune et un contact déjà établi avec le club des aînés et une association de loisirs.

BUDGET PREVISIONNEL TTC

EMPLOIS	MONTANT	PRODUITS	MONTANT	%
Droit d'entrée, Taxes, honoraires, frais de garantie d'emprunt, raccordements, divers	102.660 €	Apport personnel	226.000 €	24%
		Emprunt	600.000 €	65%
Travaux	719.689 €	Demande de subvention Carsat Auvergne	100.000 €	11%
Mobiliers- aménagements intérieurs	66.000 €			
Trésorerie	37.651 €			
TOTAL	926.000 €	TOTAL	926.000 €	100%

Remarque instructeur : la ligne « Trésorerie » de 37.651 € ne peut pas être retenue dans le prévisionnel d'investissement.

Etude financière : les documents comptables et les documents relatifs à l'équilibre de l'opération ont été transmis.

DATE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

Début des travaux : avril 2026

Mise en service : juin 2027

AVIS ACTION SOCIALE RETRAITE – DIRECTION COMPTABLE ET FINANCIERE :

Avis très réservé au vu :

- de loyers élevés qui ne permettront pas aux retraités modestes d'être locataires de cette structure,
- de l'existence d'autres structures sur des communes proches
- d'un projet d'animation sociale peu étoffé.

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 100.000 € présentée par la société SAS LA GRANGE SAN FERROISE pour la création d'une résidence « Maison Marguerite » à Saint-Ferreol d'Auroure (43).

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5 .c) Plan d'Aide à l'Investissement National CNSA -CNAV 2026 pour les Résidences Autonomie

a) Présentation synthétique

DEFINITION DES « RESIDENCES AUTONOMIE »

Les « Résidences Autonomie » sont les anciens logements foyers.

Elles sont autorisées par les Conseils Départementaux.

Elles s'adressent aux personnes de plus de 60 ans relativement autonomes.

Elles ne sont pas médicalisées.

Elles sont composées d'appartements privatifs et d'espaces communs.

Elles doivent proposer les prestations restauration, blanchisserie, assistance, actions de prévention

Il existe en Auvergne 27 Résidences Autonomie autorisées, principalement gérées par des CCAS.

LE PLAN NATIONAL D'AIDE A L'INVESTISSEMENT 2026

En 2014, dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, un Plan d'Aide à l'Investissement a été mis en place par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour rénover et moderniser ces structures.

La mise en œuvre et la gestion de ce Plan été délégué à la CNAV (et au réseau des CARSAT) qui l'a également abondé.

En 2026, le plan d'aide à l'investissement est financé à hauteur de 13 millions d'euros par la CNAV et 23 687 031,78 euros de la CNSA.

L'appel à projets 2026 permet de financer les 4 catégories de travaux suivantes :

- les projets de réhabilitation lourde, d'extension et de création
- les projets d'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs, et les projets d'équipements numériques
- les projets de tiers lieux,
- des prestations intellectuelles visant à améliorer, accélérer ou rendre possible des projets de réhabilitations complexes.

Les modalités d'instruction sont une instruction, une validation et un paiement par les Carsat.

En 2026, les projets des résidences situées dans les quartiers prioritaires « politique de la Ville » (QPV) sont prioritaires.

Principales conditions de financement :

- Pour les projets de réhabilitations (axe 1), seuls les projets dont les travaux sont supérieurs à 100 000 € sont éligibles,
- Pourcentage maximum de participation de 60%

Précision : les Carsat peuvent proposer à l'instruction jusqu'à 70% de participation pour les résidences en territoire sous-doté et ayant 15% de T2

- Travaux visant un objectif de réduction de 50% de la consommation d'énergie d'ici 2040
- Pour les projets de moins de 20.000 €, possibilité de financement à 100%.

Pour 2026, une enveloppe initiale de 1.140.966,69 € est attribuée pour la région Auvergne,
répartie comme suit :

	Enveloppe Cnav	Enveloppe Cnsa	Total 2026
AUVERGNE	404.300,00 €	736.666,69 €	<u>1.140.966,69 €</u>

Les projets retenus doivent être présentés à la Cass de chaque Carsat pour une 1^{ère} validation puis remontés à la Cnav au 18 septembre.

La CASS de la CNAV se prononcera définitivement le 20 octobre.

6 demandes ont été réceptionnées pour un montant total de 881 402,49 €

2 dossiers de réhabilitation supérieurs à 100.000 € :

- ✓ Fondation Luce de Montgon – résidence Jeanne d'Arc à Riom (63)
- ✓ CC Pays de Saint Eloy – résidence Les Tilleuls à Saint-Gervais d'Auvergne (63) :
Ce dossier avait déjà été examiné en 2025 et avait été rejeté par la commission

4 dossiers d'aménagements d'espaces intérieurs ou extérieurs et d'équipements numériques :

- ✓ Résidence Le Cornoret à Cournon d'Auvergne (63)
- ✓ Résidence Les Nymphéas à Lempdes (63)
- ✓ Résidence La Cascade à Issoire (63)
- ✓ Résidence Saint-Privat à Beaulon (03)

Les instructions techniques ont été présentées aux Conseils Départementaux

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur les 6 dossiers présentés ci-dessous pour transmission de la liste des dossiers retenus à la Cnav.

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. c) Financement des lieux de vie collectifs : Plan d'Aide à l'Investissement 2026 à l'attention des Résidences Autonomie

b) Demande de subvention pour la réhabilitation globale de la Résidence Autonomie « Les Tilleuls » à Saint Gervais d'Auvergne présentée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Saint Eloy les Mines (63) – 2ND EXAMEN

RAPPEL CASS DU 11 SEPTEMBRE 2025

Rappel du projet 2025 :

Réhabilitation globale d'une petite Résidence Autonomie de 14 places, habilitées à l'aide sociale.

Taux d'occupation faible : 6 résidents

Structure contiguë à un EHPAD qui accueille les résidents pour la restauration, les animations, la sécurité (appel-malade), qui sont des prestations obligatoires d'une Résidence Autonomie

Les 2 structures appartiennent au CIAS du Pays de Saint-Eloy

Avis Technique 2025 :

En l'état des informations communiquées, il n'est pas possible de donner un avis technique favorable à ce dossier. Nous n'avons que peu de garantie sur la solidité du projet. Son équilibre financier n'est pas démontré. Le projet n'apparaît pas assez avancé pour un financement 2025 dans la mesure où le chiffrage précis ne sera connu qu'au moment de l'Avant-Projet Définitif.

La structure indique ne pas chercher à remplir la structure en vue de réaliser les travaux en site libre mais elle n'a pas encore de solution pour reloger les 6 locataires actuels.

A noter que cet établissement est habilité à l'aide sociale par le Département. A ce titre le Département prend en charge les frais d'hébergement des retraités très modestes. En contrepartie, la structure doit faire valider par le Conseil départemental avant tout engagement de travaux un Programme Pluriannuel d'Investissement garantissant l'équilibre financier.

Avis CASS 2025 défavorable au motif des nombreux éléments en attente à la date de son examen : calendrier du chantier, plans et coût définitif, dépôt du permis de construire, impact sur les loyers, programme pluriannuel d'investissement à valider.

ACTUALISATION 2026 :

Diminution du budget : 1.108.760 € contre 1.325.350,00 €.

Diminution de la demande PAI CNAV : 388.066,34 € contre 728.942,00 €

Plans architecturaux désormais en phase Avant-Projet Définitif.

Les plans actuels ne prévoient plus de salle de convivialité avec la suppression d'un appartement

Demande CARSAT et Conseil départemental lors de la rencontre du 16 juin 2026 de refaire des plans avec un petit espace commun – pas encore réalisé au 28 août 2026.

Les travaux seraient réalisés en site occupé - 8 résidents indiqués dans le dossier 2026 (contre 6 en 2025).

Éléments inchangés entre 2025 et 2026 :

- la notice descriptive du projet
- le repiquage sur la chaudière fioul de l'EHPAD avec l'optique dans un second temps de se raccorder à un Réseau de Chaleur Urbain qui reste à créer
- le permis de construire qui n'est toujours pas déposé – Son dépôt est prévu seulement début 2027
- le programme pluriannuel d'investissement qui n'a pas été transmis au Conseil Départemental
- l'étude de rentabilité n'a pas été transmise
- les réponses des autres financeurs qui avaient été annoncées prochaines lors de la rencontre du 16 juin sont toujours en attente
- la convention entre la Résidence et l'EHPAD contigu où se déroule les animations et la restauration n'est pas encore formalisée ni signée

AVIS TECHNIQUE CARSAT « ACTION SOCIALE RETRAITE / DIRECTION FINANCIERE » :

En dehors du questionnement sur le remplissage des 14 places dans les années à venir, la collaboration très proche avec l'EHPAD nécessite d'avoir des assurances sur la pérennité de cette collaboration.

Le repiquage sur la chaudière fioul de l'EHPAD n'est pas satisfaisant en termes de diminution des émissions de gaz à effet de serre même si le projet de réhabilitation entraîne effectivement une diminution de la consommation énergétique.

Le dépôt du permis de construire est en théorie une des pièces obligatoires listées dans l'Appel à Projet National, or son dépôt est prévu uniquement en début 2027.

Avis réservé au vu de ces éléments et de nombreuses incertitudes sur l'aspect financier.

PRESENTATION DOSSIER 2026

Aides précédentes accordées :

PAI 2022 : 19.840 € pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour définir et formaliser les besoins en termes de bâtiment et d'usages de la résidence

Informations sur la Résidence autonomie :

Dénomination de la résidence autonomie : LES TILLEULS

Adresse / Département : 2 bis rue Etienne Maison – 63390 St Gervais d'Auvergne / Puy de DÔME

N° FINESS : 630785749

Propriétaire + statut : CIAS du Pays de St Eloy / Public

Gestionnaire + statut : CIAS du Pays de St Eloy / Public

Date de réception du dossier : 28 mai 2025

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : septembre 2027

Description de la Résidence autonomie

Date de construction : 1983

Nombre de logement et surface : 14 logements de 30 m2

Espaces collectifs : pas d'espace propre à la résidence – mutualisation avec les espaces de l'EHPAD

8 résidents indiqués dans le dossier 2026 (contre 6 en 2025).

Montant des loyers : 1.047,60 €

Etablissement habilité à l'aide sociale départementale

Prestations proposées :

- restauration de l'EHPAD
- animation de l'EHPAD

Implantation géographique : au cœur du bourg à proximité des services et des commerces, accolé à un EHPAD – pas implanté en Quartier Prioritaire Politique de la Ville

Inscription dans le réseau gérontologique local : le CIAS gère également l'EHPAD, un Service d'Aide et d'accompagnement au Domicile (SAAD), un portage de repas

Projet d'établissement : Projet 2015-2020 – son actualisation prévue en 2020 a été reportée suite à la crise sanitaire

2.03 ETP

Rapport d'évaluation externe en novembre 2024 qui a relevé de très nombreuses lacunes concernant la conformité la Loi 200262

Projet architectural

Objectif : restructuration globale de la résidence

Descriptif des travaux :

Le bâtiment a une performance énergétique faible et entraîne des coûts de chauffage élevés et un inconfort thermique pour les résidents d'où l'impératif d'engager des travaux lourds de restructuration. De plus, il convient également de répondre aux objectifs actualisés et normalisés d'accueil en Résidence Autonomie.

De façon générale, ce projet permettra de répondre aux objectifs suivants :

- Réaliser une rénovation énergétique et acoustique,
- Créer une résidence autonomie
- Revoir les flux, signalisation, accès du site en général,
- Proposer un service de sécurité et de contrôle d'accès adapté à l'EHPAD,
- Créer des zones de vie communes afin de rompre l'isolement des personnes âgées,
- Améliorer l'accessibilité et l'adaptation des logements pour les personnes en situation de handicap,
- Mettre en priorité la notion d'usage du futur bâtiment d'une part pour les bénéficiaires et d'autre part pour les agents,
- Rendre visible l'équipement et fortement l'identifier dans son environnement et facile d'accès,
- Ajouter les services relatifs aux résidences autonomie,
- Améliorer la qualité de l'hébergement

Par son écriture architecturale, il s'intégrera aux volumes existants tout en s'ouvrant sur l'extérieur via la création de jardins privés et, si possible, de terrasses pour les différents logements. De ce fait, une attention particulière devra être apportée concernant les flux et accès vis-à-vis des bâtiments existants. En effet les occupants de la résidence doivent avoir accès à la laverie et la salle de restauration de l'EHPAD.

Pour le chauffage, l'actuel foyer logement est relié au réseau électrique de l'EHPAD.
L'EHPAD profite lui de deux systèmes de chauffage distinct : l'un électrique et l'autre fioul.
Un repiquage sur la chaudière fioul sera effectué avec l'optique dans un second temps de se raccorder à un Réseau de Chaleur Urbain (qui reste à créer)

La communauté de commune de Saint Eloy possède depuis peu l'ancienne salle des fêtes.
L'étude préalable réalisée porte uniquement, pour l'instant, sur le bâtiment foyer logement, sans perdre de vue, dans un deuxième temps la continuité du projet sur cette ancienne salle des fêtes incluant également une réflexion sur les cuisines de l'EHPAD et sur l'accueil mais qui fera l'objet d'une autre mission.

Calendrier : démarrage des travaux au T3 2027 - durée de 12 à 18 mois en site occupé

Impact sur les redevances : néant

Aspect environnemental / éco-responsable : Le dossier indique que les objectifs du décret tertiaire sont mis dans le cahier des charges de la Maitrise d'œuvre

A noter cependant, malgré la diminution globale d'énergie liée aux travaux d'isolation que les émissions de GES vont fortement augmenter avec le repiquage sur la chaudière fioul de l'EHPAD.

Détail de l'opération H.T

Dépenses		Recettes	
Désignation	HT	Désignation	HT
Maîtrise d'Œuvre (9%)	91 549,07	Fonds Intervention Territoires 30%	332 628,29
Travaux		CARSAT 35%	388 066,34
Démolition, gros-œuvre	29 923,50	CTDD 10 %	110 876,10
Traitement de façade	69 811,00	CEE 5%	55 438,05
Charpente métallique, couverture, zinguerie	9 780,00	Emprunt	121 752,2
Etanchéité	8 122,50	Fonds propres	100 000
Menuiseries extérieures pvc, occultations	52 708,20		
Menuiseries intérieures bois	99 212,60		
Plâtrerie, isolation, plafonds, peinture	37 234,50		
Sols souples	9 888,28		
Carrelage, faïence	35 513,01		
Electricité	120 750,00		
Chauffage, ventilation, plomberie	162 100,00		
Espaces verts	1 290,00		
Sous total	636 333,59		
LOTS			
Balcon	123 780,65		
Rénovation logement	71 554,90		
Rénovation communs	21 262,30		
Accessibilité totale PMR	104 594,16		
Protection solaire	7 000,00		
Acoustique	23 986,31		
Ballons thermodynamiques	28 700,00		
Sous total	380 878,32		
OPTIONS			
TOTAL TRAVAUX	1 017 211,91	TOTAL	1 108 760,99
TOTAL TRAVAUX & Moe	1 108 760,98	-	0,00

Plan de financement prévisionnel :

FONDS D'INTERVENTION DES TERRITOIRES (ex DETR et DSIL)	332.628,29 €
PAI CARSAT 2026	388.066,34 €
Département CTDD	110.976,10 €
Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	55.438,05 €
Emprunt	121.752,20 €
Fonds Propres	100.000,00 €
 TOTAL :	 1.108.760,99 €

Le demandeur indique que la solidité comptable devrait permettre d'éviter l'emprunt

Etant habilité à l'aide sociale départementale, le porteur doit présenter un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) au Conseil Départemental pour validation et respect de l'équilibre d'exploitation au vu des tarifs fixés par le Département. Ce PPI n'a pas été transmis à ce jour. A réception, le Conseil départemental dispose de 2 mois pour le valider.

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. c) Financement des lieux de vie collectifs : Plan d'Aide à l'Investissement 2026 à l'attention des Résidences Autonomie

c) Demande de subvention pour la réhabilitation de la Résidence Autonomie « Jeanne d'Arc » à Riom (63) présentée par la Fondation Luce de Montgon

Aides précédentes accordées :

PAI 2017 : 44.179 € pour la réalisation de 35 douches plates

PAI 2020 : 22.821 € pour l'installation de 90 radiateurs

PAI 2023 : 111.816 € pour les études préalables à la rénovation et l'extension

IDRA 2024 : 90.000 € pour l'extension

Informations sur la Résidence autonomie :

Dénomination de la résidence autonomie : Résidence Autonomie JEANNE D'ARC

Adresse / Département : 27 rue Jeanne d'Arc – 63200 RIOM / PUY DE DOME

N° FINESS géographique : 63 078 457 7

N° FINESS juridique : 63 001 408 2

N° Siret : 77926108000013

Propriétaire + statut : Fondation Luce de Montgon / Statut privé non lucratif

Gestionnaire + statut : Association de gestion de la Résidence Jeanne d'Arc / Statut privé non lucratif

Date de réception du dossier : 29 mai 2026

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : mars 2027

Description de la Résidence autonomie

Date de construction : 1965

Nombre de logement et surface :

21 F1 de 26 m2

38 F2 de 40 à 44 m2

+ extension en cours de construction (IDRA 2024) de 9 logements (18 places) supplémentaires

Capacité autorisée de 115 places et 68 appartements (21 F1, 45 F2 et 2 F3)

Actuellement : 61 résidents dans les 59 appartements

Espaces collectifs :

1 salle à manger + 1 extension de salle à manger
1 salle d'animation et 1 salle cinéma
2 petits salons
Hall d'entrée

Montant des loyers :

F1 : 32,85 € par jour ; 985,50€ mensuel avec chauffage, eau, linge.
F2 : 38.47 € par jour
F2 bis : 43,95 €

Prestations proposées :

Restauration
Blanchisserie
Animation

Implantation géographique (avec précision sur les quartiers prioritaires de la ville)

Urbain – proximité centre-ville
Non située dans un quartier prioritaire de la ville

Inscription dans le réseau gérontologique local :

Conventions avec le CIAS d'Ennezat, Ehpad de Loubeyrat, Ehpad de Lezoux

Projet d'établissement 2021-2026.

Evaluation externe réalisée en juillet 2026 (rapport fin septembre)

Projet architectural

Objectif : rénovation du bâtiment Les Tilleuls

Descriptif des travaux :

La problématique initiale est la vétusté des colonnes d'eaux de la salle de bains du bâtiment « Les Tilleuls » dont le remplacement implique le relogement des résidents des 36 appartements du bâtiment pendant les travaux.

Au vu de cette problématique et du taux d'occupation actuel, la structure après une étude approfondie s'est engagée pour la construction d'une extension de 9 logements et une rénovation thermique du bâtiment « Les Tilleuls » en plus du remplacement des colonnes.

Le projet comporte 3 phases :

- Construction d'une extension de 9 logements : ce bâtiment de 765m2 est composé de 7 logements F2 (de 49.5 m2 à 54,4 m2) et de 2 F3 (62,7m2)
- **Rénovation des 36 appartements du bâtiment des Tilleuls (1580m2) portant sur le changement des colonnes montantes et une rénovation énergétique.** Cette phase se décompose en 4 tranches de 3 mois pour 9 logements. Les résidents des neufs logements en cours de rénovation occuperont les 9 logements neufs de l'extension pour une durée prévisionnelle de 3 mois puis réintégreront leur logement.
- Augmentation de la capacité d'accueil de la résidence autonomie Jeanne d'arc de 9 logements soit 18 places.

Calendrier : mars 2027 à mars 2028

Impact sur les redevances : à noter que cet établissement est habilité à l'aide sociale par le Département. A ce titre le Département prend en charge les frais d'hébergement des retraités très modestes. En contrepartie, la structure doit présenter avant tout engagement de travaux, un Programme Pluriannuel d'Investissement garantissant l'équilibre financier de la structure ce qui apporte une garantie et qui a été fait.

Détail de l'opération TTC

Désamiantage	39 589 €
Isolation extérieure	150 938 €
Isolation du toit terrasse	101 897 €
Changement des volets et fenêtres	296 907 €
Sols	3.850 €
Plomberie	112 860 €
Chauffage	65 120 €
Electricité	7 576 €
Total	778.736 €

N.B :

Exclusion des honoraires d'architectes dont une partie a été financée au titre du PAI 2023 dans le cadre des études préalables

Plan de financement prévisionnel :

PAI CARSAT	396 081 € (50,8%)
ECO Prêt	342 000 €
Fonds propres Fondation	40 655 €

Comptes de la fondation et de l'association de gestion transmis

AVIS TECHNIQUE CARSAT « ACTION SOCIALE RETRAITE / DIRECTION FINANCIERE » :

Favorable

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. c) Financement des lieux de vie collectifs : Plan d'Aide à l'Investissement national CNSA-CNAV 2026 à l'attention des Résidences Autonomie

d) Demande de subvention du CCAS de Cournon pour la signalétique dans le cadre de la rénovation de la résidence "Le Cornoret" (63)

Aides précédentes accordées :

PAI 2022 : 19.995 € pour le changement du mobilier de la salle de restauration

PAI 2024 : 600.000 € pour la phase 1 « Amélioration énergétique » du projet de rénovation globale – **travaux en cours**

PAI 2025 : 90.600 € pour création d'une terrasse extérieure et d'un espace d'accueil - **travaux en cours**

Informations sur la Résidence autonomie :

Dénomination de la résidence autonomie : LE CORNORET

Adresse / Département : 4 avenue du Livradois – 63800 COURNON / Puy de Dôme

N° FINESS géographique : 630785277

N° FINESS juridique : 630786481

N° Siret : 266 307 933 00025

Propriétaire / statut : CCAS de Cournon / Etablissement public médico-social

Gestionnaire / statut : CCAS de Cournon / Etablissement public médico-social

Date de réception du dossier : 29 mai 2026

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : janvier 2027

Description de la Résidence autonomie

Date de construction : 1976

Nombre de logement et surface :

- 66 studios de 33 m²

- 6 chambres meublées de 13m²

La capacité autorisée par le Conseil Départemental est bien de 72 places réparties en 6 F1 et 66 F1 bis.

Actuellement il y a 63 résidents accueillis sur les 72 places, soit 87,5 % de taux d'occupation.

Espaces collectifs :

- 1 salle de restauration
- 1 salon

Montant des loyers : 929,07 € pour un studio

Prestations proposées :

- restauration : 20 repas obligatoires mensuels (200 €)
- animation (gratuit)

Implantation géographique : Cœur de ville – 3 bâtiments reliés par des galeries avec un parc – pas d'implantation en QPV

Inscription dans le réseau gérontologique local : Le pôle gérontologique du CCAS est composé d'un EHPAD (convention formalisée entre la résidence et l'Ehpad, d'un Point Rencontre Information Senior et de la résidence Autonomie).

Projet d'établissement : projet 2021 -2026

Evaluation externe réalisée en octobre 2021 qui fait état d'améliorations à engager (bâti et plan d'accueil personnalisé) mais d'une volonté de l'établissement à les réaliser.

Projet architectural

Objectif : amélioration de la signalétique extérieure et intérieure

Descriptif des travaux :

Le CCAS de Cournon d'Auvergne a engagé un projet de réhabilitation globale de la résidence en 2 phases :

PHASE 1 - Travaux d'amélioration énergétique – démarrage en juin 2025 avec un budget prévisionnel 1 640 000,00€ HT

PHASE 2 - Amélioration du confort d'usage avec un budget prévisionnel 580 000,00€ HT

- Travaux des salles de bains des logements.
- Remise à niveau électrique des logements.
- Remise à niveau électrique des parties communes des logements.
- Réaménagement des salles d'activités et sanitaires communs.
- Aménagement terrasse extérieure avec ombrière.

Le présent dossier PAI 2026 vient en complément de ce projet global de rénovation.

Afin de compléter les travaux de réhabilitation de l'établissement, il est prévu de travailler sur la signalétique extérieure et intérieure.

- Extérieure : Meilleure visibilité de la structure et des services proposés, cohérence avec la charte graphique initiée en 2025,
- Intérieure : Meilleure accessibilité

La signalétique au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées est un facteur clé de l'activité quotidienne des résidents, mais également du personnel, des visiteurs et des prestataires de services.

Son rôle est de guider, d'informer et de faciliter l'orientation et les déplacements des individus qui se trouvent à l'intérieur et à l'extérieur de la résidence, par le biais de panneaux, totems, plaques et autres supports de communication visuelle.

Calendrier : janvier à juin 2027

Impact sur les redevances : néant

Aspect environnemental / éco-responsable : sans objet

Détail de l'opération H.T

Signalétique intérieure et extérieure	50.000 €
Total	50.000 €

Plan de financement prévisionnel :

PAI CARSAT 2026	30.000 €
VILLE DE COURNON (autofinancement) :	20.000 €

AVIS TECHNIQUE CARSAT :

Favorable

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. c) Financement des lieux de vie collectifs : Plan d'Aide à l'Investissement national CNSA-CNAV 2026 à l'attention des Résidences

e) Demande de subvention du CCAS d'Issoire pour des travaux de rénovation de l'éclairage et de l'appel malade à la résidence "La Cascade" (63)

Aides précédentes accordées :

PAI 2016 : 101.000 € pour la mise aux normes électriques, le remplacement des convecteurs, rééquipement des coins cuisine, ...

CARSAT 2019 : 8 450 € pour des travaux de mise aux normes

PAI 2020 : 8 727 € pour la centrale incendie et des petits travaux

PAI 2023 : 61 912 € pour la réalisation d'études préalables à la rénovation globale de la structure - Projet non engagé – **Subvention annulée**

PAI 2024 : 16.925,62 € pour des travaux de mise aux normes des ascenseurs – **en attente de réalisation**

PAI 2025 : 9.988,11 € pour l'installation d'un réseau Wifi

Informations sur la Résidence autonomie :

Dénomination de la résidence autonomie : Résidence Autonomie LA CASCADE

Adresse / Département : 9 rue Raoul Bardy – 63500 ISSOIRE / PUY DE DOME

N° FINESS géographique : 630786119

N° FINESS juridique : 63 078 652 3

N° Siret : 266 300 086 00037

Propriétaire + statut : CCAS d'Issoire / Etablissement public

Gestionnaire + statut : CCAS d'Issoire / Etablissement public

Date de réception du dossier : 29 mai 2026

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : septembre 2026

Description de la Résidence autonomie

Date de construction : 1986

Nombre de logement et surface :

59 T1 de 32-34 m2

1 T1 hébergement temporaire

20 F2 de 35-38 m2

La capacité autorisée par le Conseil Départemental est de 100 places réparties en 60 F1 et 40 places dans 20 F2.

Actuellement, il y a 59 résidents sur 100 places théoriques, soit 59% (74% des appartements)

Espaces collectifs :

- un hall d'entrée principal,
- une salle à manger collective ouverte sur une terrasse
- une salle d'animation
- un foyer en rez-de-jardin avec téléviseur
- une salle de billard,
- une bibliothèque
- une salle d'activité physique équipée et en libre accès au 3^{ème} étage
- une pergola.

Montant des loyers : 795 à 892 €

Prestations proposées :

- un restaurant
- une buanderie
- un service technique : pour les petites interventions
- un système d'alarme individuel

Implantation géographique : Entre le Centre Hospitalier et le parc de la ville d'Issoire, à proximité du centre-ville et des commerces - Pas implantée en QPV

Inscription dans le réseau gérontologique local : La résidence est à proximité du foyer municipal dédié à l'accueil des personnes âgées dont une partie du personnel est mutualisé avec la résidence. Elle est conventionnée avec le CLIC.

Projet d'établissement : L'élaboration du nouveau Projet d'Etablissement sera réalisée fin 2026/2027

Projet

Objectif : modernisation éclairage et appel-malade

Descriptif des travaux :

- changement du système d'appel malade obsolète par médaillon datant de 2017 par un système EASYCALL de type bracelet montre étanche permettant la localisation de la personne,
- installation d'éclairage à détection automatique dans les couloirs des étages, halls, cages d'escalier
- installation d'éclairages LED dans les espaces communs
- mise aux normes des Blocs Autonomes de sécurité (BAES)

Calendrier : septembre 2026 – juillet 2027

Impact sur les redevances : néant

Aspect environnemental / éco-responsable : sans objet

Détail de l'opération TTC

85 médaillons, antennes supplémentaires, câblage	32.447,20 € HT
Modernisation éclairage (détection et LED)	10.215,00 € HT
Blocs Autonomes de sécurité (BAES)	8.870,06 € HT
TVA	10.306,46 €
TOTAL	61.838,72 €

Plan de financement prévisionnel :

PAI CARSAT	30.919,36 €
AUTOFINANCEMENT	20.612,90 €
FCTVA	10.306,46 €

Avis technique :
Favorable

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. c) Financement des lieux de vie collectifs : Plan d'Aide à l'Investissement 2026 à l'attention des Résidences Autonomie

f) Demande de subvention pour la rénovation et l'équipement de la salle d'activité de la résidence "Les Nymphéas" présentée par le CCAS de Lempdes (63)

Aides précédentes accordées :

PAI 2021 : 85.617 € pour divers travaux de modernisation (remplacement du dispositif de téléassistance, rénovation sols couloirs escaliers, installation d'un élévateur / 2ième ascenseur, rénovation murs-plafonds hall d'entrée et salle de restauration et d'animation)

PAI 2022 : 19.978 € pour du changement de mobilier des espaces communs

PAI 2023 : 15.506 € de mobilier pour créer 2 petits salons et 2 espaces d'attente devant les ascenseurs

PAI 2024 : 256.375,80 € pour la modification d'appartements par suppression des F1

PAI 2025 : 11.560,43 € pour l'installation d'une climatisation dans la salle d'animation

Informations sur la Résidence autonomie :

Dénomination de la Résidence Autonomie : Résidence Autonomie LES NYMPHEAS

Adresse / Département : 8 rue de Clermont 63370 LEMPDES / PUY DE DOME

N° FINESS géographique : 63 079 009 5

N° FINESS juridique : 63 078 876 8

N° Siret : 266 302 611 00014

Propriétaire + statut : CCAS de Lempdes / Etablissement public

Gestionnaire + statut : CCAS de Lempdes / Etablissement public

Date de réception du dossier : 28 mai 2026

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : juillet 2027

Description de la Résidence autonomie

Date de construction : 1989

Nombre de logement et surface : 63 logements

- 16 F1 de 20m2,
- 41 F1 Bis de 34m2.
- 6 F2 de 44m2.

Actuellement 50 résidents sur 69 places, soit 72,4%

Espaces collectifs :

1 bibliothèque,
1 salle d'animation,
1 salle de télévision
1 restaurant

Montant des loyers

F1 : 715,97 €
F1 BIS : 888,29 €
F2 : 1060,62 €

Prestations proposées :

- restauration collective
- blanchisserie
- Système téléassistance
- Activités d'animation

Implantation géographique : en centre-ville avec des espaces verts, proche des commerces, médecins et associations – pas implanté en QPV.

Inscription dans le réseau gérontologique local : la résidence est adossée à l'EHPAD + partenariat avec le SAD de Lempdes

Projet d'établissement : le Projet 2023-2028 a été élaboré et validé fin 2022.
Evaluation externe en 2024

Projet architectural

Objectif : **rénovation et l'équipement de la salle d'activité**

Descriptif des travaux :

À ce jour, cet espace présente des limites significatives : mobilier inadapté, peu ergonomique et difficile à manipuler, ambiance vieillissante et manque de modularité. Ces contraintes freinent la participation des résidents aux activités.

Le projet repose sur une démarche participative forte, intégrant les résidents dans le choix du mobilier et de l'aménagement.

Les aménagements prévus permettront :

- l'acquisition de mobilier ergonomique, sécurisé et facilement manipulable, réduisant les risques de chute et favorisant l'indépendance,
- la création d'un espace chaleureux, lumineux et apaisant, propice au bien-être et à l'engagement dans les activités,
- une modularité accrue permettant d'adapter rapidement l'espace aux différents usages (ateliers collectifs, activités physiques adaptées, temps conviviaux).

Le renouvellement des rideaux, avec l'installation de dispositifs occultants adaptés, participera à l'amélioration du confort d'usage de la salle en favorisant une meilleure maîtrise de la luminosité, un environnement plus apaisant et une modernisation globale de l'espace, contribuant ainsi à un cadre propice aux actions collectives de prévention et de maintien du lien social.

Au-delà de l'amélioration du cadre de vie, ce projet s'inscrit pleinement dans une dynamique d'ouverture sur l'extérieur, enjeu majeur de prévention de la perte d'autonomie. La salle rénovée permettra de développer et d'intensifier :

- les actions intergénérationnelles (notamment avec des partenaires tels que Unis-Cité et le centre de loisirs de la commune, pour des ateliers divers et notamment sur le numérique),

- les collaborations avec les acteurs locaux (EHPAD, résidence seniors, retraités de la commune),
- des activités collectives ouvertes favorisant l'inclusion sociale et la participation citoyenne.

Le projet sera réalisé en une phase unique, afin de garantir une cohérence globale dans l'aménagement et une amélioration rapide des conditions d'accueil et d'animation.

Les interventions comprendront :

- le renouvellement du mobilier adapté,
- les travaux de rafraîchissement (peinture, habillage des ouvertures),
- l'installation des équipements.

Calendrier : juillet - octobre 2027

Impact sur les redevances : néant

Aspect environnemental / éco-responsable : sans objet

Détail de l'opération TTC

Mobilier	11.816,46 €
Rideaux	2.595,51 €
Fourniture Peinture	673.01 €
Main d'œuvre	760,00 €
TV – Support	582,49 €
Console- jeux	283.32 €
TVA	3.190,16 €
TOTAL	19.900,95 €

Plan de financement prévisionnel :

PAI CARSAT 19.900,95 €

Avis technique : favorable

La structure est éligible au Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)

Subvention PAI limitée au montant H.T : **16.710,79 €**

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

5. c) Financement des lieux de vie collectifs : Plan d'Aide à l'Investissement national CNSA-CNAV 2026 à l'attention des Résidences Autonomie

g) Demande de subvention de la SARL PGC pour l'amélioration de l'accessibilité extérieure de la résidence "Saint-Privat" à Beaulon (03)

Aides précédentes accordées :

PAI 2024 : 3.716 € pour de l'équipement numérique

PAI 2025 : 19.658,67 € pour l'amélioration des espaces communs intérieurs et extérieurs

Informations sur la Résidence autonomie :

Dénomination de la résidence autonomie : Résidence « Saint Privat »

Adresse / Département : 22 rue Saint Privat 03230 BEAULON / ALLIER

N° FINESS géographique : 03 078 595 0

N° FINESS juridique : 03 000 988 0

N° Siret : 518 993 266 00023

Propriétaire + statut : SARL PGC / privé

Gestionnaire + statut : SARL PGC / privé

Date de réception du dossier : 29 mai 2026

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : avril 2027

Description de la Résidence autonomie

Date de construction : 1989

Unique Résidence Autonomie privée à but lucratif de la région Auvergne, la résidence a été rachetée par la SARL PGC fin 2023.

Nombre de logement et surface : 10 T1 et 2 T2 de 21 à 35 m²

A noter que la structure dispose aussi d'un Service d'Aide à Domicile intégré ce qui lui permet de prendre en charge des personnes dépendantes.

Espaces collectifs : 1 espace multifonctionnel « salon/salle à manger/salle d'animation » climatisé

Montant des loyers : 674 € à 776 € pour les T1 et 1169 € pour les T2
repas midi : 11,17 €

Prestations proposées : restauration, blanchisserie, accès internet

Implantation géographique : rural – pas implantée en QPV – Quartier prioritaire de la ville
Inscription dans le réseau gérontologique local : absence de conventions formalisées

Projet d'établissement : projet d'établissement 2023-2028 toujours en cours de réécriture suite au changement de propriétaire

Evaluation externe de 2022 – Nouvelle évaluation à programmer avant le 31/12/2026

Projet

Objectif : amélioration de l'accessibilité extérieure

Descriptif des travaux :

- reprise du cheminement piéton existant : les allées en pavés autobloquants, d'origine, permettant d'accéder des appartements aux communs, sont par endroit en décalage de hauteur par rapport aux autres allées en terre. Une reprise des niveaux et l'utilisation d'un revêtement identique pour toutes les allées facilitera les déplacements des résidents et les rendra plus agréables et sécurisés.
- remplacement d'une des 4 portes d'accès par une porte automatique : 4 portes d'origine donnent accès aux locaux. Lourdes, elles s'ouvrent vers l'extérieur et sont difficiles d'utilisation pour les résidents. L'objectif est de les remplacer progressivement par des portes modernes à détection automatique. Pour 2026, remplacement d'une porte.
- remplacement et mise en détection des luminaires extérieurs : 4 luminaires fonctionnant sur interrupteur permettent d'éclairer les allées menant des appartements aux entrées de la résidence. Il s'agit d'équipements vétustes à remplacer par des luminaires moins énergivores et à allumage par détection de présence dont un avec minuteur intégré pour l'entrée principale. Ces équipements sont essentiels en période hivernale pour sécuriser les déplacements des résidents vers les locaux communs (dîner, animations en soirée, retours de sortie extérieure par exemple).
- installation de pics à oiseaux sur les poutres des porches abritant les allées menant des appartements aux locaux communs. Au-delà de l'aspect esthétique du cadre de vie des résidents, il s'agit de rendre les déplacements et les arrêts (présence de bancs de repos dans chaque allée) plus confortables sans risque de réceptionner les déjections des volatiles ou de glisser.
- remplacement des bancs de repos par des bancs adaptés à l'utilisation de seniors en EHPAD et résidences, possédant des accoudoirs ergonomiques, une assise et un dossier favorisant le confort et le transfert.

Calendrier : avril - octobre 2027

Impact sur les redevances : néant

Aspect environnemental / éco-responsable : sans objet

Détail de l'opération TTC

Chemins extérieurs	10.080,00 €
Porte d'accès automatique	9.907,00 €
Luminaires	707,00 €
Bancs	1.377,00 €
Pics à oiseaux	554,00 €
Total	19.658,67 €

Plan de financement prévisionnel :

CARSAT PAI 2026 : 19.658,67 €

Avis technique : favorable

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

6. a) - Action collective de prévention en Agences Retraite

Une expérimentation de mise en visibilité de l'offre de services Carsat en Agences Retraite en y accueillant nos bénéficiaires une fois à la retraite pour leur proposer des activités autour du Bien Vieillir, a été organisée le 8 novembre 2022.



Après-midi “Bien Vivre à la Retraite” 8 novembre 2022

Faire des agences des lieux ressources du Bien vieillir grâce à une offre d'activités adaptée

- Le développement d'une offre d'activités Bien vieillir répond aux priorités fixées par la COG en matière de prévention et d'accompagnement du vieillissement en contribuant à la dynamique d'amélioration continue portée par Services publics +
- S'ancrer encore plus dans les territoires au plus proche de nos assurés,
- Développer la synergie entre le Département Retraite et l'Action Sociale Retraite

**Lancement d'une 1ère expérimentation à
l'automne 2022
sur l'Agence de Clermont-Ferrand**

- **Mise en place d'un Groupe de travail interservices :**
Action Sociale, Retraite, Communication, Logistique, Informatique-Editique
- **Définition de l'Offre d'activités en fonction :**
 - ✓ **Des locaux disponibles :** parvis sur l'avenue, Front-Office Agence, salle de Conférence
 - ✓ **Des thématiques d'actualité :** Plan national antichute, âgisme,
 - ✓ **Des partenaires privilégiés :** Gérontopole Aura, Association interrégimes Arsept, association SOLIHA
- **Définition de la cible :** 70-75 ans de Clermont-Ferrand
- **Définition de la date :** 1 mardi de novembre (mois de l'innovation)
- **Définition du plan de communication :** emailing, publipostage, communiqué de presse, émission Radio, affichage de proximité

INVITATION

Bien Vivre à la Retraite

Monsieur

Jean-Christophe **Crulli**, Directeur de la Carsat Auvergne et ses équipes ont le plaisir de vous accueillir dans les locaux de l'agence retraite pour une après-midi « Bien Vivre à la Retraite ».

La Carsat Auvergne vous ouvre ses portes
mardi 08 novembre 2022 de 14h à 16h30,
au 79 avenue de la République,
Clermont-Ferrand.



Au programme :

- Présence du camion autonomie SOLIHA pour vous présenter les solutions d'adaptation du logement et les aides financières
- Conférence « Lutter contre les discriminations liées à l'âge » - **Gérontologie AURA** (de 15h à 15h45 - nombre de places limitées - inscription obligatoire)
- Mini-circuit « Souplesse et Equilibre »
- Information sur les différentes actions mises en place pour Bien Vivre sa Retraite (sites Internet, livrets, aides financières, ...)



Participez gratuitement à cet événement et repartez avec votre calendrier 2023 pour ne manquer aucun rendez-vous !

Réservez votre place pour la conférence en vous inscrivant gratuitement sur le site www.carsat-auvergne.fr ou par téléphone au 04 73 42 89 50 (du lundi au vendredi de 9h à 16h).

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, recevez l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Christophe **CRULLI**
Directeur Carsat Auvergne



- **Mode d'information : 56% courrier, 34% email, 10% autres**
- **Appréciation positive : 96,5%**
- **Thématique la plus appréciée:**
 - **34 % pour la conférence,**
 - **45 % pour l'ensemble de l'après-midi et surtout pour « ...la relation humaine, la gentillesse des agents, les infos personnalisées, l'accueil, ... »**
- **Fréquence de renouvellement souhaitée :**
 - **annuelle 40%,**
 - **semestrielle 30 %,**
 - **trimestrielle 24 %,**
 - **mensuelle 6%**
- **Thématiques souhaitées : les aides en général, la santé globale, les associations de quartiers, le bénévolat, l'audition, les résidences seniors, le numérique, les ateliers sports**

La poursuite de cette démarche de manière récurrente dans tous les départements, selon des formules adaptées aux locaux et aux équipes, **a été formalisée dans les objectifs du CPG 2023-2027 : Garantir un accès à nos services adapté aux besoins des assurés.**

Depuis 2024, la Carsat organise des ateliers « Bienvenue à la Retraite » au siège de la Carsat à Clermont. 1 atelier est également programmé à l'agence du Puy en Velay en 2026.

Il est proposé à la Commission de relancer ce projet d'ouverture des Agences en proposant des activités « Bien Vieillir » et de mise en visibilité de l'offre de services retraite,

L'agence et les lieux de ces manifestations restent à déterminer.

Thématiques possibles :

1 intervention de l'Arsept pour une conférence Santé Globale

1 Escape Game « Bien Vieillir » : <https://dynammeet.games/jeux-de-sensibilisation/animations-senior>

Dans un second temps, et selon le bilan, cette première action pourrait être capitalisée, pour engager certains projets expérimentaux envisagés lors du Séminaire CASS d'octobre 2025 :

- Communauté retraités testeurs
- Formation 1^{er} Secours en Santé Mentale

Coût de la première action :

La mobilisation d'une enveloppe financière prévisionnelle de 5000 € permettrait d'explorer les différentes possibilités d'activité qui pourraient être proposées

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la proposition d'organisation d'une action collective de prévention dans les locaux d'une agence et / ou d'un point d'accueil retraite et de l'affectation d'une enveloppe prévisionnelle de 5.000 €

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

6. b) Demande de subvention de l'ADMR du Pays de Saint-Flour (15) pour l'achat d'un véhicule de portage de repas

Rappel du cadre général et des fondements réglementaires

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, l'Assurance retraite, conformément aux orientations définies par la circulaire CNAV 2016-31 du 24 juin 2016, soutient le développement de projets visant à renforcer et diversifier les offres de services de proximité à destination des retraités du régime général classés en GIR 5 et 6.

Ces publics, autonomes sur le plan fonctionnel, peuvent rencontrer des difficultés liées :

- à l'âge,
- à l'isolement social,
- à la faiblesse des ressources,
- aux contraintes de mobilité et d'accessibilité.

L'objectif poursuivi est de favoriser le maintien à domicile et l'autonomie par le soutien à des services adaptés, développés en partenariat avec les acteurs locaux.

Les projets éligibles incluent notamment :

- les services de portage de repas,
- les services d'aide et d'accompagnement à domicile,
- les services évaluateurs conventionnés,
- les solutions de transport accompagné, nouvellement intégrées dans la doctrine régionale.

Les financements accordés prennent principalement la forme de subventions d'investissement, dans la limite de 50 % maximum du coût global de l'opération.

1 - EXPOSÉ DE LA DEMANDE

Le service de portage de repas effectué par l'association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) du pays de Saint-Flour couvre 30 communes situées autour de Saint-Flour. Trois tournées sont organisées pour assurer la livraison sur un territoire montagneux et à l'habitat dispersé de 27 000 repas par an.

Ce service est indispensable pour favoriser le maintien à domicile et améliorer le quotidien des personnes rencontrant des difficultés pour la préparation de leurs repas. Actuellement deux véhicules tournent quotidiennement. L'association dispose d'un troisième véhicule servant de véhicule de remplacement en cas de panne, d'entretien ou d'accident des 2 autres.

Le dernier véhicule, avec plus de 300 000 kms au compteur, et dont la caisse frigorifique est à bout de souffle nécessite d'être remplacé. La décision a été prise d'acquérir un véhicule d'occasion dont le coût est estimé à 24 500 € TTC ce qui représente une charge importante pour l'association.

2 - PRESENTATION DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

SERVICE PORTAGE REPAS				
Création de service	Oui		Non	x
Extension du territoire d'intervention	Oui		Non	x
Renouvellement du matériel	Oui	x	Non	
AUTORISATION D'EXERCICE DE L'ACTIVITE				
Déclaration de manipulation des denrées alimentaires d'origine animale	Oui	x	Non	
Attestation de conformité technique ATP (Accord sur le Transport des denrées périssables)	Oui	x	Non	
FONCTIONNEMENT				
Prestataire	ADMR du Pays de Saint-Flour			
Territoire couvert	30 communes autour de Saint-Flour			
Lundi mardi mercredi jeudi vendredi	Oui	x	Non	
Samedi dimanche	Oui	x	Non	
Jours fériés	Oui	x	Non	
Liaison froide	Oui	x	Non	
Nbre de repas quotidien	Entre 100 et 120			
Nbre de repas annuel	27 000			
Nbre de km annuel	28 000			
PUBLIC				
Nbre de bénéficiaires	117			
% GIR 5 et 6	25%			
COÛT				
Prix de revient du repas	11.50 €			
Prix de vente du repas	8,67 €			
QUALITE DU SERVICE				

Choix dans les menus	Oui		Non	x
Régime alimentaire Si oui, préciser lesquels	Oui		Non	x
	Sans sel, diabète			
Menus validés par un-e diététicien-ne	Oui		Non	x
Bilan diététique à l'inscription des personnes	Oui		Non	x
Suivi et/ou conseils diététique aux personnes	Oui		Non	x
PREVENTION ET DEPISTAGE DE LA DENUTRITION				
Offre alimentaire spécifique pour les personnes dénutries	Oui		Non	x
Personnel formé à cette thématique	Oui		Non	x
Procédure d'alerte en cas de constat d'une dégradation de l'état physique de la personne	Oui		Non	x

VEHICULE ACTUEL	
Marque	Citroën
Modèle	BERLINGO
Energie	G O
Date de mise en circulation	24/02/2012
Kilométrage	303272
VEHICULE A VENIR	
Marque	Citroën
Modèle	Berlingot
Energie	G.O.
Neuf	Non

3 - BUDGET

ACHAT DE VEHICULE				
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	
Prix du véhicule HT <i>Pour les structures bénéficiant du fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée</i>		Autofinancement	9 428,76 €	38,6%
Prix du véhicule TTC	25 428,76 €	Subvention sollicitée :		
Montant reprise : <i>Si reprise de l'ancien véhicule, indiquer le montant accordé.</i>	1 000€	€ CARSAT € C.D. Cantal... € SAINT FLOUR € COMMUNAUTE € ...	7 000 € 5 000 € 3 000 €	28,6% 20,5% 12,3%
Montant Total	24 428,76 €		24 428,76 €	

Financement Carsat antérieur : oui à hauteur de 7000€
Si oui quelle(s) année(s) : 2024

4 – CRITERES CARSAT

Objet	Densité EPCI ¹	Subvention	(*) Prime formation Dénutrition	(**) Prime signalement formalisé
Achat d'un véhicule	12,85 à 17,25	7 000 €	0	0

(*) Prime valorisant l'engagement des structures dans la formation des intervenants à domicile sur la thématique de la dénutrition

(**) Prime valorisant la structure ayant mis en place une procédure d'alerte en cas de constat d'une dégradation de l'état physique de la personne

Selon les critères établis par la CRASAT Auvergne, la structure peut bénéficier de 7 000€ de subvention.

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 7 000 € pour l'acquisition d'un véhicule de portage de repas présentée par l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Pays de Saint-Flour (15).

¹ Il est fait référence à la densité de la population- nombre d'habitants par kilomètre carré. Lorsque la densité de population diminue, les distances à parcourir augmentent, ce qui justifie une subvention plus importante.

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

6. c) Demande de subvention du Centre communal d'action sociale de Courpière (63) pour l'achat d'un marchepied pour minibus

Rappel du cadre général et des fondements réglementaires

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, l'Assurance retraite, conformément aux orientations définies par la circulaire CNAV 2016-31 du 24 juin 2016, soutient le développement de projets visant à renforcer et diversifier les offres de services de proximité à destination des retraités du régime général classés en GIR 5 et 6.

Ces publics, autonomes sur le plan fonctionnel, peuvent rencontrer des difficultés liées :

- à l'âge,
- à l'isolement social,
- à la faiblesse des ressources,
- aux contraintes de mobilité et d'accessibilité.

L'objectif poursuivi est de favoriser le maintien à domicile et l'autonomie par le soutien à des services adaptés, développés en partenariat avec les acteurs locaux.

Les projets éligibles incluent notamment :

- les services de portage de repas,
- les services d'aide et d'accompagnement à domicile,
- les services évaluateurs conventionnés,
- les solutions de transport accompagné, nouvellement intégrées dans la doctrine régionale.

Les financements accordés prennent principalement la forme de subventions d'investissement, dans la limite de 50 % maximum du coût global de l'opération.

1 - EXPOSÉ DE LA DEMANDE

Le Centre communal d'action sociale de Courpière développe une politique d'actions en direction des personnes âgées qu'il souhaite renforcer en favorisant l'accès aux actions. Ainsi, le CCAS sollicite un soutien dans le cadre de son service de transport accompagné à destination des personnes peu ou pas mobiles.

Afin de lutter contre l'isolement des seniors et se donner des possibilités plus importantes dans cette démarche, le CCAS a acheté un véhicule de 9 places afin d'accompagner les seniors peu ou pas mobiles individuellement.

Actuellement, ce véhicule est difficile d'accès au public senior, (première marche trop haute) ce qui compromet la pérennité de cette initiative. L'acquisition de cet équipement apparaît essentielle afin de garantir la sécurité des habitants du territoire et assurer le développement de cet accompagnement des seniors à mobilité réduite. Le Centre communal pourra donc répondre pleinement à son engagement en tant qu'acteur de prévention et de développement social dans la commune.

2 - BUDGET

ACHAT DU MARCHEPIED				
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	
Prix du marchepied HT <i>Pour les structures bénéficiant du fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée</i>		Autofinancement		
Prix du marchepied TTC	1 496,40 €	Subventions sollicitées :	1496,40 €	100%
.		 CARSAT		

Financement Carsat antérieur : non
Si oui quelle(s) année(s) :

3 – CRITERES CARSAT

Selon les critères établis par la CARSAT Auvergne, la structure peut bénéficier de 50% du prix total de l'équipement sollicité, soit 748,20€.

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 748,20 € pour l'acquisition d'un marchepied présentée par le Centre Communal d'action sociale de Courpière (63).

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

6. d) Demande de subvention du Centre social Mon Village à Villefranche d'Allier (03) pour l'achat d'un véhicule collectif

Rappel du cadre général et des fondements réglementaires

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, l'Assurance retraite, conformément aux orientations définies par la circulaire CNAV 2016-31 du 24 juin 2016, soutient le développement de projets visant à renforcer et diversifier les offres de services de proximité à destination des retraités du régime général classés en GIR 5 et 6.

Ces publics, autonomes sur le plan fonctionnel, peuvent rencontrer des difficultés liées :

- à l'âge,
- à l'isolement social,
- à la faiblesse des ressources,
- aux contraintes de mobilité et d'accessibilité.

L'objectif poursuivi est de favoriser le maintien à domicile et l'autonomie par le soutien à des services adaptés, développés en partenariat avec les acteurs locaux.

Les projets éligibles incluent notamment :

- les services de portage de repas,
- les services d'aide et d'accompagnement à domicile,
- les services évaluateurs conventionnés,
- la mise en place ou le développement de solutions de transport accompagné.

Les financements accordés prennent principalement la forme de subventions d'investissement, dans la limite de 50 % maximum du coût global de l'opération.

1 - EXPOSÉ DE LA DEMANDE

Le Centre social Mon Village de Villefranche d'Allier souhaite acquérir un minibus de 9 places pour développer une solution de mobilité collective et solidaire à destination des habitants du territoire rencontrant des difficultés de déplacement. Ce véhicule permettra tout d'abord de faciliter la participation des habitants aux sorties existantes tout au long de l'année. Il renforcera également les actions du centre sur les différentes communes du territoire. Il facilitera les déplacements des équipes et des participants afin de proposer des animations au plus près des habitants isolés en milieu rural.

Ce projet s'inscrit en complément du développement d'une démarche de transport solidaire à la suite de propositions de bénévoles d'emmener des personnes à des rendez vous du quotidien (courses, démarches administratives).

Le minibus contribuera à renforcer la dynamique territoriale, développer des actions collectives et de répondre aux besoins de mobilité exposés par les habitants.

2 - PRESENTATION DU VEHICULE

VEHICULE A VENIR	
Marque	Citroën
Modèle	Jumpy Combi
Energie	Diesel
Neuf	Oui

3 - BUDGET

ACHAT DE VEHICULE				
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	
Prix du véhicule HT <i>Pour les structures bénéficiant du fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée</i>		Autofinancement	3 718 €	8%
Prix du véhicule TTC	46 718.00 €	Subventions sollicitées :		
Montant reprise : <i>Si reprise de l'ancien véhicule, indiquer le montant accordé.</i>		↳ CARSAT	↳ 12 000 €	25,6%
		↳ Fondations Crédit agricole	↳ 3 000 €	6,4%
		↳ CAF	↳ 28 000 €	60%
Montant Total	46 718.00 €			

4 – CRITERES CARSAT

Objet	Densité EPCI	Subvention	Prime de développement durable
Achat d'un véhicule	26,06 à 49,82	6 000 €	0

Selon les critères établis par la CARSAT Auvergne, la structure peut bénéficier de 6 000€ de subvention.

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 6 000 € pour l'acquisition d'un minibus présentée par le centre social Mon Village à Villefranche d'Allier (03).

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

6. e) Demande de subvention de l'association LA LOCO pour le projet « Fête des cerfs-volants »

Présentation de la structure :

La Loco

4 rue Fromanteau 43100 Saint-Beauzire

Président : BOUVET Jean-Paul

Contexte :

La LOCO est un Espace de Vie Sociale agréé par la CAF de la Haute-Loire. Elle œuvre au quotidien pour renforcer le lien social, favoriser le vivre-ensemble et développer la participation des habitants à la vie locale.

Sur ce territoire rural, les habitants sont confrontés à plusieurs facteurs de fragilité : éloignement géographique, faibles solutions de mobilité, raréfaction de certains services de proximité et isolement social. Ces difficultés touchent particulièrement les personnes âgées, dont certaines rencontrent des obstacles pour participer à la vie sociale et culturelle du territoire.

Face à ces constats, La LOCO développe tout au long de l'année des actions favorisant les rencontres, les échanges et la solidarité entre habitants : ateliers de convivialité, rencontres intergénérationnelles, activités culturelles, randonnées, repas partagés et ateliers d'échange de savoir-faire.

L'association porte une attention particulière aux seniors, afin de prévenir leur isolement, maintenir leur participation à la vie sociale et valoriser leurs compétences au sein de la communauté.

Bilan projet 2025 « Avec La LOCO, les habitants prennent un ticket pour refaire société ! »

En 2025, LA LOCO a développé le projet « Avec La LOCO, les habitants prennent un ticket pour refaire société ! » à travers la mise en circulation de la « LOCO-MOBILE », une caravane itinérante permettant d'aller à la rencontre des habitants les plus éloignés des lieux d'animation. Le financement perçu de la Carsat Auvergne a permis la mise en place des ateliers et réunion collectifs autour de la Loco 'Mobile pour les personnes âgées isolées sur les territoires.

Cette initiative a mobilisé un large public grâce à un travail mené en partenariat avec l'ADMR, le CADA et la Mission Locale. Les habitants ont participé à la rénovation de la caravane puis aux différentes animations proposées lors de sa tournée.

- 14 sorties réalisées entre le 3 mars et le 12 octobre 2025 ;
- 30 bénévoles dont 24 retraités
- 122 habitants différents rencontrés dont 60% seniors

- Participation de personnes isolées, de seniors, de résidents du CADA et de jeunes de la Mission Locale ;
- 5 seniors rencontrés sont devenus bénévoles actifs de l'association et animent aujourd'hui des ateliers ou participent régulièrement à la vie associative.

Présentation projet 2026 : la fête des cerfs-volants

Dans le cadre de sa mission de lutte contre l'isolement et de développement du lien social, La LOCO a mobilisé les seniors du territoire autour de la quatrième édition de la Fête des cerfs-volants, organisée en partenariat avec l'association Cultive ton Ciel (63) spécialisée dans l'animation cerf-volant.

Ce projet avait pour objectif de favoriser la participation des personnes âgées à la vie locale, de créer des rencontres entre générations et de promouvoir l'ouverture culturelle à travers la découverte des pratiques du cerf-volant dans le monde.

Afin d'impliquer pleinement les seniors, trois réunions de préparation ont été organisées en amont de l'événement. Elles ont permis à une équipe de bénévoles seniors de participer à la conception et à l'organisation de la fête, notamment sur les aspects logistiques, la communication, l'accueil du public, la préparation des animations et de la restauration.

Tout au long de la journée, les habitants ont pu participer à une randonnée découverte du site de Bosbompant, à des ateliers de décoration de cerfs-volants, à des démonstrations de vols, ainsi qu'à différents temps conviviaux. Les seniors ont joué un rôle essentiel dans la réussite de l'événement en assurant l'accueil du public, l'organisation de la randonnée, la préparation et la cuisson des pizzas au four à pain, la confection et la vente de pâtisseries ainsi que la diffusion de la communication en amont de la manifestation.

Au total, 13 bénévoles seniors se sont investis activement dans l'organisation et l'animation de la fête.

Cette action a permis de renforcer les liens sociaux, de favoriser les échanges entre générations, de valoriser les compétences des personnes âgées et de leur offrir une place active au sein de la vie associative et citoyenne du territoire.

Enfin, le soutien de la Carsat a été valorisé sur l'ensemble des supports de communication de l'événement (affiches, flyers, site internet et articles de valorisation).

Moyens humains consacrés à l'action :

- Coordinatrice Klüners Anne-Laure
- Deux animateurs pour les ateliers
- Un intervenant pour le ciné-débat
- Une personne en charge de la communication
- 15 bénévoles

Calendrier :

Mardi 14 avril 2026 : Atelier intergénérationnel à La Loco

Décorer son propre cerf-volant, apprendre à faire voler son cerf-volant et découvrir les cerfs-volants du monde en famille.

➔ *17 participants dont 8 seniors*

Samedi 18 avril 2026 : Ciné-débat "Les cerfs-volants de Kaboul" à Saint-Beauzire

Projection du film "Les cerfs-volants de Kaboul" suivi d'un débat animé par Mohammad Mawodi (réfugié Hazara d'Afghanistan) et Emmanuel Bacharach (cerf-voliste - Cultive ton ciel).

➔ *20 participants dont 11 seniors*

Jeudi 23 avril 2026 : "Découverte des cerfs-volants du monde" avec Cultive ton Ciel à La Clef (Brioude) :

Les différentes techniques et cultures des cerfs-volistes dans le monde.

Saviez-vous qu'en Indonésie on utilise des cerfs-volants pour la pêche ?

Voyager autour du monde à travers les cerfs-volants.

Samedi 25 avril 2026 : Fête des cerfs-volants

- Randonnée découverte du BosbompARENT à Saint-Beauzire
- Bataille de cerfs-volants,
- Démonstration de cerfs-volants internationaux
- Atelier de décoration de cerfs-volants
- Clean-walk (concours de ramassage de cerfs-volants et fils)
- Cuisson des pizzas par un groupe de seniors bénévoles
- Concert
- ➔ 200 participants dont 60 seniors

Evaluation :

- Quantitative : Nombre de participants sur l'ensemble d'actions
- Qualitative : Témoignages

Budget prévisionnel :

Le budget global du projet s'élève à **2 100 €**

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION					
Dépenses spécifiques à l'action			Recettes spécifiques à l'action		
	Montant en euros	%		Montant en euros	%
Achats			Ressources propres		
Total			Total		
divers achats	434			400	19%
Petit matériel : préciser	50				
Fournitures de bureau : préciser					
Services extérieurs			Subventions		
Total			Total		
location (local, salle, matériel ...) : location salle	66		CARSAT	1000	48%
entretien et réparations			Etat		
assurance			Région		
formation : préciser			Département		
documentation : préciser			Communes		
			Collectivités publiques		
			Entreprises publiques		
Autres services extérieurs			Entreprises et organismes privés	700	33%
Total			Entreprises et organismes privés		
honoraires : cultive ton ciel	1000		Autres (préciser : ...)		
information					
publicité	50				
déplacements					
missions					
réceptions					
téléphone, frais postaux					
divers prestations extérieures : préciser					
Charges de personnel			Produits de gestion courante		
rémunération du personnel	500		Total		
charges sociales			Cotisations des adhérents		
			Dons		
			Autres		
Autres charges de gestion courante					
Total	2100	100	Total		100

Le montant sollicité pourra représenter jusqu'à 50 % du budget total du projet.

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la proposition de subvention de 1 000 € pour l'organisation de la fête des cerfs-volants présentée par l'association La Loco de Saint-Beauzire.

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

6. f) Demande de subvention de l'association Arts Allagnon pour le projet « Rencontres Peintures 2026 »

Présentation structure :

ARTS ALLAGNON

15 route de Tourette

43 410 LEMPDES sur ALLAGNON

Représentant légal : Président Christian VISSAC

Cette association à but non lucratif a pour but principal de proposer des activités récréatives dans le domaine artistique (dessin, peinture, arts graphiques), culturel (arts-appliqués) et l'animation d'un groupe d'artistes. La vulgarisation de la pratique artistique et créative vers des publics âgés ou jeunes.

Une des vocations de l'association est de favoriser le bien-vieillir des seniors du territoire en développant leur participation à la vie culturelle locale, en renforçant les liens sociaux et en soutenant le maintien de leurs capacités cognitives et psychomotrices grâce à la pratique artistique. Le projet présenté ci-après, vise également à lutter contre l'isolement et à valoriser la place et les compétences des personnes âgées au sein de la vie locale.

L'association compte 15 membres retraités qui se réunissent tous les mardis autour d'ateliers de peinture. Cette activité régulière entretient la motricité, la créativité, la mémoire et prévient le déclin cognitif.

Elle favorise aussi le lien social et la transmission inter générationnelle. Cette pratique apporte un bien être psychologique et émotionnel ; contribuant au bien vieillir des personnes qui pratiquent cette activité.

Pour concrétiser, stimuler et faire connaître cette pratique l'association organise une manifestation regroupant des artistes régionaux, des associations, des seniors et des enfants.

Présentation projet « Rencontres peintures Arts Allagnon 2026 »

Dans un contexte où les manifestations culturelles et artistiques demeurent peu nombreuses sur le territoire d'Allagnon (43), particulièrement durant la période automnale, l'association souhaite organiser une exposition de peinture ouverte à tous les publics. Cette initiative répond à une attente exprimée tant par les adhérents que par des personnes extérieures à l'association et vise à faire découvrir, démystifier et rendre accessible la pratique artistique au plus grand nombre.

La retraite constitue une période privilégiée pour s'engager dans de nouvelles activités favorisant l'épanouissement personnel. Pour l'association, la pratique de la peinture représente un véritable levier de bien-être, contribuant à lutter contre l'isolement social, à maintenir les capacités cognitives et motrices, ainsi qu'à renforcer l'estime de soi.

Face à la demande croissante d'activités adaptées aux seniors, l'association a été créée afin de proposer un cadre d'apprentissage, de partage et de convivialité.

Cette exposition constitue une opportunité de valoriser cette démarche et de faire connaître les actions menées tout au long de l'année.

L'événement réunira une quarantaine d'artistes régionaux, ainsi que plusieurs associations et clubs de peinture du territoire et des communes voisines (Brassac-les-Mines, Jumeaux, Chalus). Il sera ponctué d'animations destinées à favoriser les échanges entre les artistes et les visiteurs.

Finalité du projet :

Permettre aux seniors de vieillir dans de bonnes conditions en favorisant leur épanouissement personnel, leur inclusion sociale et le maintien de leur autonomie à travers la découverte et la pratique d'activités artistiques accessibles à tous.

Objectifs :

- Organisation d'une exposition de peinture regroupant une quarantaine d'artistes régionaux ainsi que des associations et clubs voisins.
- Mise en place d'ateliers gratuits d'initiation artistique (peinture au café, aquarelle, etc.) destinés aux visiteurs, notamment aux adultes et aux seniors. Ces ateliers contribueront au développement de la confiance en soi, de la créativité et de la motricité fine.
- Organisation de démonstrations réalisées par des artistes confirmés, permettant au public de découvrir différentes techniques picturales et de sensibiliser les participants aux bienfaits de la pratique artistique sur la mémoire, la concentration et le maintien des capacités cognitives.
- Organisation d'un concours de dessin et de peinture à destination des élèves du primaire, sur le thème de la nature.
 - o L'intégration d'un volet dédié aux enfants vise à favoriser les rencontres entre les générations, à encourager le partage d'expériences et à renforcer le lien social au sein du territoire.

Moyens humains consacrés à l'action :

- 25 bénévoles

Public cible :

Artistes exposants

L'exposition réunira une cinquantaine de participants, artistes individuels et associations confondus. Parmi eux, environ 92 % sont des seniors retraités.

Visiteurs

Le public attendu est majoritairement composé de seniors, qui représentent environ 70 % des visiteurs des expositions et manifestations artistiques de ce type. Sur le territoire de l'Allagnon, les personnes âgées constituent une part importante de la population.

L'exposition s'adresse également à toute personne intéressée par l'art, qu'elle soit débutante ou déjà pratiquante. Elle vise notamment à encourager les retraités à découvrir ou reprendre une activité artistique, source d'épanouissement personnel, de lien social et d'occupation active du temps libre.

Calendrier :

L'exposition se tiendra les 10 et 11 octobre 2026 à la salle polyvalente de Lempdes sur Allagnon. Ouverture gratuite au public de 10 heures à 19 heures.

Les artistes qui exposent seront présents tout au long du Week end pour favoriser les dialogues et rencontres.

Territoire : Communes limitrophes de Lempdes, environ 8000 habitants adultes. Départements limitrophes Puy de Dôme, Haute Loire, Cantal

Evaluation :

- Quantitative :
 - o Comptage estimatif des visiteurs : répartition par tranches d'âge seniors, actifs, enfants
 - o Nouveaux adhérents potentiels : tranche d'âge
 - o Nombre d'exposants
- Qualitative : Enquête de satisfaction exposants et visiteurs.

Budget prévisionnel :

Le budget global du projet s'élève à **2 120 €**

DEPENSES	Montants	PRODUITS	Montants	
Charges		Subventions		
▪ Location matériel	150 €	▪ - Etat		
▪ Frais d'impressions	250 €	▪ - Région		
▪ Communication	200 €	▪ - Département		
▪ Achats (divers + concours)	400 €	▪ - Communes	200 €	10%
▪ Frais vernissage	150 €	▪ - Conférence des Financeurs		
▪ Achats petit matériel (chaines...)	350 €	▪ - Autres : Auzon communauté	300 €	14%
▪ Location salle polyvalent (fluides)	100 €	▪ - CARSAT RA		
▪ Assurance	150 €	▪ - CARSAT Auvergne	1000 €	47%
Frais de personnel		▪ Participation des usagers		
▪ Salaires	0 €	▪ Participation des adhérents	500 €	23%
▪ Charges sociales	0 €	Subventions d'investissement :		
▪ Autres (Stagiaire 3 à 4 mois)	0 €	▪		
		▪		
Frais de structures		Autres recettes :		
▪ Déplacement / restauration équipe / hébergement	350 €	▪ Fonds propres	120 €	6%
▪ Défraiement d'artistes invités	120 €	▪ Marchandising		
▪				
Frais d'investissement	0 €			
▪ Dotation vestimentaire / habillage (PLV)				
▪ Investissement plateforme vidéo dédiée				
▪				
TOTAL (*)	2120 €	TOTAL (*)	2120 €	

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la proposition de subvention de 1 000 € pour l'organisation des Rencontres peinture 2026 présentée par l'association Arts Allagnon en Haute-Loire.

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

6. g) Demande de subvention pour un projet de tournée 2026 sur la Haute-Loire et l'Allier de la société Ville à Joie

Présentation de la Société :

Ville à joie (Société par actions simplifiée)

96 route de l'Allier – 58240 LIVRY

Représentant légal : Marius DRIGNY, Fondateur et Président (unique actionnaire).

« Ville à joie » est une société par actions simplifiées qui répond aux principes des sociétés commerciales de l'économie sociale et solidaire (loi n°2014-856 du 31 juillet 2014).

Contexte :

Les villages ruraux sont confrontés à une perte progressive de services, de commerces et de vie associative. Cette dévitalisation touche particulièrement les personnes âgées, souvent isolées, peu mobiles et éloignées des dispositifs de prévention et d'accompagnement.

Pour y répondre, Ville à Joie organise des fêtes de village itinérantes qui ramènent, sur les places communales, des services publics, des animations, des commerçants et des dispositifs de prévention, dans un cadre convivial et intergénérationnel.

Présentation de l'action :

Objectifs du projet :

- Lutter contre l'isolement habitants en milieu rural et spécifiquement des seniors.
- Favoriser l'accès aux services du bien-vieillir.
- Créer des rencontres intergénérationnelles et relancer la vie collective locale.
- Soutenir les collectivités dans l'identification des besoins territoriaux.

Descriptif :

Ville à Joie organise des tournées qui ramènent des services (publics, santé, numériques), des commerces et des animations sur les places des villages sous la forme de fêtes de village itinérantes.

Un événement, appelé une “date”, regroupe les éléments suivants :

- Plusieurs stands de services de proximité de domaines variés,
- 1 offre de restauration et de buvette, préférablement tenue par une association locale,
- Plusieurs stands de commerçants et producteurs locaux,
- La place du village transformée en espace convivial (tables, chaises, barnums, décoration, sonorisation),
- 1 animation plénière (karaoké, blind test, concert, quizz).

Pour chaque date, une équipe de jeunes Ville à Joie arrive dans l'après-midi sur la place du village et monte des tentes, des tables, des chaises, de la décoration et de la sonorisation pour former un lieu de rassemblement éphémère de 17h à 21h, à l'extérieur en été, dans les salles communales l'hiver.

Ville à Joie s'occupe de tout, en lien avec les mairies : le démarchage des intervenants, la communication, l'organisation, la programmation, et la présence de jeunes au contact des habitants pour favoriser le lien social, et la mesure d'impact et d'amélioration avec l'étude.

Concrètement, cela signifie : inviter divers acteurs locaux à tenir des stands, organiser « la date » avec la mairie, distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres pour inviter les habitants, solliciter les journalistes locaux, monter les tentes et les stands sur place, mener une animation plénière avec les habitants, distribuer des questionnaires sur place.

Les jeunes de Ville à Joie mettent en place des animations au contact des habitants pour favoriser le lien social intergénérationnel (ateliers "racontez-nous votre village", blind test, tournoi de pétanque, quizz, concert...).

En termes de modalités de repérage des personnes isolées ou susceptibles de l'être, les jeunes de Ville à Joie font du porte-à-porte pour inviter les habitants du village aux dates, pour aller à la rencontre de retraités particulièrement isolés

Ils travaillent étroitement avec les maires ruraux et les acteurs sociaux qui connaissent leur population et connaissent les foyers isolés sur place.

A la fin de chaque tournée, Ville à Joie rend au territoire hôte une étude territoriale qui revient sur l'impact de la tournée et qui interroge les habitants sur leurs besoins en service de proximité dans chaque village. Ces études alimentent ensuite les projets de territoire des collectivités.

Etudes et chiffres de la tournée de 2025

Une étude qualitative de l'action de Ville à Joie a été réalisée en 2025 à la suite d'entretiens avec les habitants quelques mois après la tournée. Elle est disponible en suivant le lien suivant :

<https://mis-ville-a-joie.lovable.app/>

Un court reportage de France 2 illustre l'esprit des tournées :
<https://www.youtube.com/watch?v=b8k8YWlnXMY>

Quelques chiffres de la tournée 2024 :	Quelques chiffres de la tournée 2025 :
-15 dates réalisées dans 13 villages -710 participants, dont 31.2% de retraités -72 intervenants mobilisés, dont 59 services -1 717 interactions entre habitants et intervenants -91 % des services satisfaits -93 % des communes souhaitent renouveler l'expérience	-15 dates réalisées dans 16 villages -763 participants, dont 41,7% de retraités -73 intervenants mobilisés, dont 50 services -1 616 interactions entre habitants et intervenants -98 % des services satisfaits -14 mairies sur 15 sont satisfaites

Public ciblé par l'action 2026 :

Les bénéficiaires du projet sont les pour moitié des personnes retraitées, profil 60-80 ans en majorité, GIR 5-6, habitant des villages de moins de 1000 habitants peu ou pas desservis en services, commerces et lien social (20 à 60 minutes de route).

Le secteur géographique visé concerne les petits villages de 3 collectivités :

- Poursuite avec la Communauté de commune des Rives du Haut-Allier (Haute-Loire),
- Poursuite avec la Communauté de commune du Pays d'Huriel (Allier)
- Nouveauté 2026 : La Communauté de commune Entr'Allier Besbre Loire (Allier).

Territoire : HAUTE LOIRE ET ALLIER

En tout, 20 événements seront organisés.
Pour le moment, 19 dates sont déjà connues :

CC des Rives du Haut-Allier (Haute-Loire) :

- Chanaleilles : 5 juin 2026
- Saint-Didier-sur-Doulon : 6 juin 2026
- Esplantas-Vazeilles : 12 juin 2026
- Saint-Pal-de-Senouire : 13 juin 2026
- Paulhaguet : 22 juin 2026
- Siaugues Sainte Marie : 24 juin 2026
- Berbezit : 26 juin 2026
- Varennes-Saint-Honorat : 27 juin 2026
- Villeneuve-d'Allier : 2 juillet 2026
- Lavoûte-Chilhac : 3 juillet 2026
- Josat - Ste Marguerite - Mazerat d'Aurouze : 4 juillet 2026
- La Chomette : 7 juillet 2026
- Pinols : 10 juillet 2026

CC Entr'Allier Besbre Loire (Allier) :

- Avrilly : 20 mai 2026
- Chavroches : 23 mai 2026
- Saint-Léger-sur-Vouzance : 13 juin 2026
- Loddes : 24 juillet 2026

CC Pays d'Huriel :

- Saint-Désiré : 26 septembre 2026
- Saint-Sauvier : 24 octobre 2026
- choix de la dernière commune en cours

Calendrier de l'action :

- Janvier à juin 2026 : sélection des communes, mobilisation des partenaires, préparation logistique
- Juin à juillet 2026 : réalisation de la tournée en Haute-Loire
- Mai à novembre 2026 : réalisation de la tournée dans l'Allier
- Décembre 2026 : restitution de l'étude territoriale et plan d'actions

Moyens mis en place :

Moyens humains :

- Une équipe de tournée composée de :
 - 2 Responsables de Tournée : Gestion de l'équipe (priorisation, répartition des tâches, garant de la cohésion), Relations avec les maires hôtes et les collectivités partenaires, Pilotage général de la tournée
 - 3 Equipiers de Tournée : Sourcing et démarchage d'intervenants, génération et envoi des matériels de communication, montage, animation, démontage des « dates ».
- Une équipe transverse qui vient soutenir l'équipe de tournée :
 - Directeur Général : Méthodologie générale de tournée, appui des responsables, lien avec les financeurs et les fonctions exécutives des collectivités.
 - Chargé d'étude : À partir des données collectées par les équipes sur les « dates », analyse et mise en forme d'une étude d'impact couvrant l'étude démographique des bénéficiaires, les impacts sur les services et la population, l'efficacité opérationnelle et les pistes d'amélioration.

Evaluation :

- Retour sur l'envergure de la tournée : nombre de dates, liste des villages, nombre d'intervenants...
- Nombre d'habitants et de retraités qui se rendent aux dates (comptage pendant les dates par l'équipe Ville à Joie) Ville à Joie et par les questionnaires)
- Chiffre clé : Nombre d'interactions entre les intervenants présents et les habitants (récolté grâce aux entretiens effectués avec les intervenants, leur demandant le nombre de personnes qui sont passées les voir, ainsi que les services mentionnés par les habitants sur les questionnaires)
- Nombre d'intervenants prêts à prolonger l'expérience sur le modèle de tournée (récolté grâce aux entretiens effectués avec les intervenants)
- -Nombre de maires satisfaits de leurs dates et souhaitant prolonger l'expérience.
- -Entretiens avec les habitants, les services et les maires pour recenser leur avis sur l'action, ce qui pourrait être amélioré, ce qu'ils en retiennent, ce que ça leur apporte concrètement, des idées de projets annexes (ou de thématiques prioritaires) qui pourraient être développés les années suivantes.

Partenaires :

Partenaires financiers envisagés :

- CC des Rives du Haut-Allier,
- CC du Pays d'Huriel,
- CC Entr' Allier Besbre Loire
- Conseil Départemental de la Haute-Loire,
- Conseil Départemental de l'Allier
- CAF de l'Allier
- APICIL (entreprises privés)
- KLESIA,
- CARSAT Auvergne

Partenaires opérationnels :

- Les Mairies hôte de la tournée,
- Des intervenants pour tenir les stands
- La Presse locale pour passer le mot sur les dates.

Budget prévisionnel de l'action :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION					
Dépenses spécifiques à l'action	Montant en euros (HT)	%	Recettes spécifiques à l'action	Montant en euros (HT)	%
Achats			Ressources propres		
Total			Total		
Divers achats (matériel de tournée - décoration, sonorisation...)	1 418,47 €	3,05%			
Petit matériel : préciser					
Fournitures de bureau : préciser					
Services extérieurs			Subventions		
Total			Total		
Location (local, salle, matériel ...) : Hébergement sur le territoire	4 650,00 €	10,00%	CARSAT	10 000 €	21,5%
entretien et réparations	534,75 €	1,15%	Etat		
assurance	534,75 €	1,15%	Departement de la Haute-Loire (CFPPA Haute-Loire)	3 850,00 €	8,3%
formation : préciser			Departement de l'Allier (CFPPA Allier)	2 520,00 €	5,4%
documentation : préciser			Communes		
			CC Pays d'Huriel (prestation de services)	930,00 €	2%
			CC Entr' Allier Besbre Loire (prestation de services)	1 860,00 €	4%
Autres services extérieurs			CC Rives du Haut Allier (prestation de services)	6 045,00 €	13%
honoraires : Frais SACEM, frais de gestion sociale	1 928,02 €	4,15%			
information	1 800,00 €	3,87%			
publicité			Entreprises et organismes privés - APICIL	10 000,00 €	21,5%
déplacements			Entreprises et organismes privés - KLESIA	9 335,00 €	20,1%
missions			CAF de l'Allier	1 960,00 €	4,2%
réceptions					
téléphone, frais postaux					
divers prestations extérieures : préciser					
Charges de personnel			Produits de gestion courante	46 500€	
Total			Total		
rémunération du personnel	25 333,94 €	54,48%	Cotisations des adhérents		
charges sociales	9 370,07 €	20,15%	Dons		
			Autres		
Autres charges de gestion courante (amortissement véhicules)	930,00 €	2,00%			
Total	46 500€	100	Total	46 500€	100

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 10 000 € de la Société « Ville à joie » pour un projet de solidarité territoriale par des rencontres intergénérationnelles entre services et publics

Retraite

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

6. h) Demande de subvention présentée par la MSA Auvergne pour l'organisation d'un projet culturel dans le cadre de la Charte de solidarité avec les Aînés Ambert Livradois Forez

CONTEXTE

Le dispositif « chartes des solidarités avec les aînés » est un programme MSA.

Il a pour objectif d'améliorer :

- Le soutien au lien social et aux solidarités de proximité,
- La valorisation des engagements et de l'expérience des retraités,
- La promotion du « bien vieillir » et la prévention des risques liés au vieillissement,
- Le développement ou le maintien d'une offre de services ou de structures de proximité,
- La garantie d'une offre de santé de proximité

La Carsat Auvergne est associée aux Comités de pilotage et signataire des Chartes :

- 2022-2026 Entr'Allier Besbre et Loire
- 2024-2027 Ambert Livradois-Forez

Concernant la Charte Ambert Livradois Forez, différentes actions sont mises en place sur le territoire depuis 2025 avec un financement majoritaire MSA.

Une subvention CARSAT de 500 € a été allouée en 2025 pour co-financer la journée de lancement

La MSA sollicite une nouvelle subvention pour l'action ci-dessous

PRESENTATION DE L'ACTION

Réaliser trois projets culturels dans trois lieux différents de la communauté de communes Ambert Livradois Forez sur 2026/2027 avec une compagnie en résidence dans chaque lieu pendant 10 jours pour créer le projet avec les seniors bénéficiaires.

Une restitution de ces projets au printemps 2027 est prévue durant laquelle tous les partenaires et participants aux trois projets seront invités.

La coordination de l'action est réalisée par l'association culturelle Le Bief et le pilote MSA de la Charte

L'action a débuté au printemps 2026.

La demande de subvention porte sur la suite de l'action 2026/2027.

Projet N°1 avec l'Espace de Vie Sociale : les Lococotiers à Ambert

Ce projet s'adresse à un public isolé du centre-ville d'Ambert, parfois confronté à des problématiques d'addiction, et repose sur des formes courtes de marionnettes à domicile.

Le principe consiste à proposer des spectacles chez des habitants es volontaires, ainsi que dans des lieux ressources (Lococotiers, Foyer des ainé-es de la Fontaine de Goye). Les personnes accueillant le spectacle peuvent inviter les personnes de leur choix. Le nombre maximal envisagé est de 7 à 8 représentations, dont au moins 4 représentations à domicile, 1 aux Lococotiers, 1 à la Fontaine de Goye en extérieur

Action réalisée au printemps 2026

Projet N°2 avec l'Espace de Vie Sociale le Colibri à Saint Germain l'Herm

Un projet est envisagé avec les DMM (Design des Mondes Montagneux) et Marc en solo (artiste, chef de cœur...). L'objectif est de s'appuyer sur un public déjà captif, notamment les bénéficiaires des repas à domicile. Avec ce public, il s'agirait de construire un projet artistique participatif, en lien également avec l'EHPAD de Saint-Germain-l'Herm.

Action prévue à l'hiver 2027

Projet N°3 avec l'Espace de Vie Sociale le Conti à Saint Anthème

Le Conti souhaite poursuivre son travail de sensibilisation au cirque, dans la continuité de l'accueil du spectacle Derrière la vitre. Public : Les personnes âgées participant aux repas du lundi midi (environ une cinquantaine, jusqu'à 65 personnes certaines fois) à raison d'un lundi par mois. Le foyer logement est également identifié comme un public potentiellement intéressé.

Action prévue à l'hiver 2027

Le format serait de 20 minutes de spectacle, suivi d'un temps d'échange, de papotage et de partage d'un goûter.

Nombre prévisionnel de participants par action : 30

Nombre prévisionnel de participants pour la restitution : 50

BUDGET PREVISIONNEL

BUDGET DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	%
4 Compagnies d'Artiste	12.000,00	MSA (Charte des aînés)	6.000,00	36,36%
Coordination – EVS Le Bief	3.000,00	MUTUALIA	1.000,00	6,06%
Réservation salle	500,00	Fondation OMERIN	1.500,00	9,09%
Traiteur	1.000,00	Commission des Financeurs	5.000,00	30,30%
		CARSAT Auvergne	2.500,00	15,15%
TOTAL DEPENSES	16.500,00	TOTAL RECETTES	16.500,00	100%

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 2.500 € présentée par la MSA Auvergne pour l'organisation d'un projet culturel dans le cadre de la Charte de solidarité avec les Aînés Ambert Livradois Forez

Maladie

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

7. a) Financement des associations d'aide aux malades et aux personnes handicapées – Maladie – Association POLYSSON

RAPPEL :

*La CNAM attribue des dotations d'Action Sanitaire et Sociale aux Carsat et aux Cnam.
Les Cnam financent les associations ayant un impact départemental et les Carsat financent les associations ayant un impact régional.*

Demande de subvention de l'association POLYSSON « Musique à l'hôpital » pour des rencontres musicales au sein des CH d'Aurillac et Mauriac (15)

Association POLYSSON
36 avenue Alsace Lorraine – TULLE (19)
Représentant légal : Francis RICHARD, Président.

Contexte :

Ces rencontres musicales répondent aux activités qui peuvent être proposées aux patients hospitalisés. La musique permet un échange non verbal. Elle peut être tour à tour alliée thérapeutique, ouverture à la culture et régénératrice de lien social. Elle est avant tout à l'hôpital un moment de partage et de joie.

Objectif de l'association :

Depuis 2012, l'association propose des actions culturelles et musicales dans les établissements hospitaliers pour :

- rompre l'isolement et retrouver ces potentialités, sa joie et la convivialité par l'intermédiaire de la musique et du chant.
- rendre accessible la culture, divertir, apaiser avec l'outil musical.
- favoriser le lien social
- créer des manifestations permettant à l'usager une ouverture sur l'extérieur et faire de l'établissement un lieu de culture

Public cible :

Personnes fragilisées et handicapées dans les centres hospitaliers, les EHPAD, les foyers de vie, foyers de jour, et même des personnes à leur domicile....

Résidents des services de gériatrie pour les hôpitaux d'Aurillac et de Mauriac et du service de soins palliatifs pour l'hôpital d'Aurillac, les équipes soignantes, les familles et amis des résidents.

Lieux :

Polysson intervient sur le **Cantal**, la Corrèze et le Lot.

Moyens humains :

7 bénévoles, 8 CDD dont 7 musiciens

- Compositeur interprète pour accordéon et voix.
- Auteur compositeur interprète / chanteur guitariste autodidacte,
- Saxophone, clarinette, chant
- Accordéoniste, chanteur
- Accordéoniste chromatique et diatonique
- Chanteur, guitariste, bassiste, contre bassiste.

Bilan d'activité 2025 :

Polysson a réalisé 20 interventions musicales sous forme de duo :

- Au Centre hospitalier d'Aurillac en gériatrie, **8** interventions⁽¹⁾ réalisées.
Population réellement touchée : **90** personnes
- Au Centre hospitalier d'Aurillac en soins palliatifs, **6** interventions réalisées.
Population réellement touchée : **70** personnes
- Au CH de Mauriac en gériatrie, **8** interventions réalisées.
Population réellement touchée : **90** personnes

⁽¹⁾ Interventions musicales avec des musiciens en duo, (accordéon, guitare, clarinette, chant), attentifs à chaque personne hospitalisée, à leurs souhaits et leurs désirs musicaux, aux familles rencontrées et aux soignants. Ces rencontres ont pu se dérouler au chevet des patients ou dans des lieux collectifs.

Partenariat organisationnel :

- Les hôpitaux
- Les associations para hospitalières d'Aurillac « Ensemble », « l'association d'animation du centre de Jean Vignalou », association para hospitalière ADSP15
- MSA 15
- Le Kiosque à Aurillac (collectif d'artistes, conseil et appui en matière de législation)

Partenariats financiers :

- Conseil Départemental 15
- Conférence des financeurs 15
- MSA 15
- Partenaires privés : banques, mutuelles, fondations, ...

Action présentée :

Rencontres musicales dans le service de gériatrie du Centre Hospitalier de Mauriac, au sein du service de gériatrie (centre Jean Vignalou, USLD) et dans le service de soins palliatifs du Centre Hospitalier d'Aurillac.

Polysson réalisera 22 interventions musicales sous forme de duo :

- 8 interventions au sein du service gériatrie à l'hôpital d'Aurillac
- 6 interventions sur l'année dans le service de soins palliatifs.
- 8 interventions dans le service de gériatrie de Mauriac

de juin 2026 à juin 2027.

Le projet s'inscrit autour d'une volonté de l'équipe soignante de continuer à proposer aux patients des activités pour lesquelles ils éprouvent du plaisir, et une attirance comme le chant et la musique.

Polysson sera à l'écoute des usagers, de leur famille et de l'équipe soignante et avancera avec eux selon leurs souhaits.

Les musiciens interviennent par deux et proposent aux personnes hospitalisées ou en EHPAD de participer à leurs interventions musicales en utilisant des petits instruments de musique.

Cette action permet aux résidents de retrouver le chemin de leur mémoire, de participer d'une manière interactive et de créer un moment de partage autour de la culture.

Polysson proposera des musiques issues d'un répertoire culturel varié (classique, jazz, variété, traditionnel) et sera attentif à jouer des musiques plébiscitées par les usagers afin de les faire participer pleinement en leur donnant envie de chanter.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

Dépenses spécifiques à l'action	Montant en euros	Recettes spécifiques à l'action	Montant en euros	
Achats	44	Ressources propres		
<i>Divers achats</i>				
<i>Petit matériel</i>				
<i>Fournitures de bureau</i>				
Services extérieurs	2015	Subventions	13 593	
<i>Location (local, matériel, ...)</i>		<i>CARSAT</i>	6 700	49%
<i>Entretien et réparations</i>		<i>Etat</i>		
<i>Assurance</i>		<i>Collectivités publiques : département 15</i>	1 500	11%
<i>Formation</i>		<i>Conférence des financeurs 15</i>	1 500	11%
<i>Documentation</i>		<i>Entreprises publiques</i>	1 500	11%
		<i>MSA</i>	1 500	11%
Autres services extérieurs	13			
<i>Honoraires</i>		<i>Organismes privés</i>	893	7%
<i>Information</i>		<i>Autres (préciser) :</i>		
<i>Publicité</i>				
<i>Déplacements</i>				
Charges de personnel	11 521	Produits de gestion courante		
<i>Rémunération du personnel</i>		<i>Cotisations des adhérents</i>		
<i>Charges sociales</i>		<i>Dons</i>		
		<i>Autres</i>		
Charges de gestion courante				
TOTAL	13 593 €		13 593 €	

Budget prévisionnel association : 47 707 €

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 6 700 € de l'association POLYSSON pour 22 rencontres musicales au sein des services des CH d'Aurillac et Mauriac (15)

Maladie

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

7. b) Financement des associations d'aide aux malades et aux personnes handicapées – Maladie – Association Le Phare d'Hygie

RAPPEL :

*La CNAM attribue des dotations d'Action Sanitaire et Sociale aux Carsat et aux Cnam.
Les Cnam financent les associations ayant un impact départemental et les Carsat financent
les associations ayant un impact régional.*

Demande de subvention de l'association « Le Phare d'Hygie » pour des ateliers d'expression et de reconstruction – Art-thérapie & Photolangage

Association « Le Phare d'Hygie »
4 bd Pôle Pochet Lagaye – CLERMONT-FERRAND
Représentante légale : Claire PRASLOIX, Présidente.

Présentation de l'association :

Le Phare d'Hygie est une association loi 1901 implantée au sein du Pôle Santé Magellan à Clermont-Ferrand. Elle accompagne des personnes en post-cancer ou atteintes de pathologies chroniques graves, à un moment charnière de leur parcours, lorsque les traitements médicaux sont terminés ou espacés mais que les besoins de soutien demeurent importants. Consciente des fragilités physiques, psychiques et sociales qui peuvent émerger dans cette phase de transition, l'association propose des parcours de soins gratuits, accessibles et coordonnés.

Le Phare d'Hygie repose sur l'engagement conjoint de professionnels de santé et de professionnels du bien-être, réunis autour d'une démarche de santé intégrative. Cette approche globale vise à prendre en compte la personne dans toutes ses dimensions — corporelle, émotionnelle, psychologique et sociale — en complémentarité du suivi médical. L'association développe ainsi des parcours pluridisciplinaires individualisés et coordonnés, d'une durée de trois à six mois, adaptés aux besoins et au rythme de chaque bénéficiaire.

La mission principale du Phare d'Hygie est de favoriser la santé globale, de soutenir la reprise d'autonomie, d'améliorer la qualité de vie et de renforcer le lien social des personnes accompagnées. Pour cela, les parcours associent des accompagnements individuels à des ateliers collectifs, conçus comme des espaces de partage, d'expression et de soutien mutuel. Ces temps collectifs viennent enrichir les soins individuels et contribuent à rompre l'isolement souvent vécu après la maladie.

À travers son action, le Phare d'Hygie s'inscrit pleinement dans une logique de continuité des parcours de soins et de promotion d'une santé durable, humaine et inclusive.

1. Contexte et enjeux

Les personnes en parcours post-cancer ou atteintes de maladies chroniques font fréquemment face, après la phase aiguë des traitements, à un épuisement physique et psychique, ainsi qu'à un isolement social marqué. Cette période de « l'après-soins » demeure insuffisamment accompagnée, notamment sur le plan du vécu émotionnel, de l'identité personnelle et du lien social.

À Clermont-Ferrand, l'offre d'ateliers collectifs gratuits intégrés à un parcours de soins reste limitée. Ce déficit constitue un enjeu majeur de continuité et de qualité de l'accompagnement proposé aux patients du territoire.

2. Finalité de l'action

L'action vise à compléter l'accompagnement médical par un dispositif collectif favorisant :

- l'expression du vécu de la maladie,
- la reconstruction personnelle,
- le renforcement du lien social et du sentiment d'appartenance.

Elle s'inscrit pleinement dans une logique de soins de support non médicamenteux.

3. Présentation de l'action

L'action se décline en deux ateliers complémentaires, animés par des intervenantes qualifiées :

- Ateliers d'art-thérapie :
Temps de création autour de l'écriture et de l'art plastique, permettant l'expression des émotions, le renforcement de l'estime de soi et la redéfinition du sens après la maladie.
- Ateliers de photolangage et d'expression par l'image :
Utilisation de supports visuels pour faciliter la parole, le partage d'expériences et la cohésion au sein du groupe.

Chaque atelier est proposé une fois par mois, soit 12 séances au total sur une durée de 6 mois (janvier à juin 2026).

4. Public bénéficiaire

- Patients post-cancer et personnes atteintes de pathologies chroniques,
- Déjà engagés ou nouvellement intégrés à un parcours de soins,
- Rencontrant des situations d'isolement ou de fragilisation psychosociale.

Le groupe accueillera environ 20 participants, favorisant une dynamique collective solidaire et bienveillante.

6. Calendrier prévisionnel

- Décembre 2025 :
Planification des séances et coordination avec les intervenantes.
Actions d'information et de communication auprès des patients du Pôle Magellan.
- Janvier – juin 2026 :
Déploiement des ateliers (art-thérapie et photolangage).
- Juin 2026 :
Entretiens d'évaluation et bilans individuels.
Rédaction et transmission d'un bilan qualitatif et quantitatif à la Carsat.

7. Budget prévisionnel de l'action

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	
Achats		Produits de gestion courante		
Fournitures de bureau	250	Cotisations adhérents	300	3,5%
Kit art plastique	250	Dons	500	10%
Charges de personnel		Subventions		
Prestations intervenantes ateliers	2 800	Carsat Auvergne	2 500	49%
Prestations infirmières coordinatrice	800	Clermont Auvergne Métropole	300	3,5%
Référente action/supervision	1 000	Association Clermont en rose	1 500	29,5%
TOTAL	5 100	TOTAL	5 100	

Budget prévisionnel association : 30 000 €

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 2 500 € de l'association « Le Phare d'Hygie » pour des ateliers d'expression et de reconstruction – Art-thérapie & Photolangage

Maladie

CASS du 10 septembre 2026

Direction Action Sociale Retraite

Annexe au PV n°

7. c) Financement des associations d'aide aux malades et aux personnes handicapées – Maladie – Association Sport Santé Famille

RAPPEL :

La CNAM attribue des dotations d'Action Sanitaire et Sociale aux Carsat et aux Cnam :

- Les Cnam financent les associations ayant un impact départemental,
- les Carsat financent les associations ayant un impact régional.

Demande de subvention de l'association Sport Santé Famille pour le projet Bien vieillir, bien se rétablir avec synergie Séniors

SPORT SANTE FAMILLE

62 Boulevard de Courtais – 03100 Montluçon

Représentant légal : Frédéric FERRANDON, Président.

Contexte :

L'association Sport Santé Famille, implantée à Montluçon, mène des actions de prévention santé, d'activité physique adaptée (APA) et de maintien de l'autonomie auprès des seniors. Elle intervient sur des territoires urbains et ruraux (Allier et nord Puy de Dôme) afin de lutter contre la sédentarité, prévenir les chutes et rompre l'isolement social.

L'association compte 125 adhérents, s'appuie sur 10 bénévoles, 3 salariés permanents et des alternants.

Elle développe des programmes associant activité physique adaptée, sensibilisation itinérante et accompagnement à la ré-autonomisation des personnes âgées fragiles.

Elle s'articule autour de plusieurs pôles : le handicap, la santé, le bien vieillir.

Objectif de l'association :

L'association a pour objectif de favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées à domicile en proposant des actions de prévention santé et des activités physiques adaptées.

Ses interventions visent notamment à :

- Maintenir les capacités physiques et fonctionnelles des seniors ;
- Accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques ;

- Prévenir les situations de fragilité et les risques de chute ;
- Lutter contre la sédentarité ;
- Favoriser le lien social ;
- Améliorer l'accès aux actions de prévention sur les territoires ruraux.

ACTION PRESENTÉE

Intitulé : Bien vieillir, bien se rétablir avec synergie Séniors

Finalité :

Le projet vise à réduire les risques de chutes, maintenir les capacités physiques, lutter contre l'isolement et permettre aux personnes âgées et plus particulièrement les personnes en ALD de rester à domicile dans de meilleures conditions.

Objectifs :

La sédentarité est un véritable enjeu de santé publique chez les seniors et les personnes vivant avec une maladie chronique. Le projet a pour ambition de prévenir la perte d'autonomie et/ou restaurer les capacités physique et fonctionnel des personnes vieillissantes.

Objectifs opérationnels

- Renforcer la pratique régulière d'une activité physique adaptée ;
- Prévenir les chutes et leurs conséquences ;
- Lutter contre la sédentarité ;
- Favoriser le maintien à domicile ;
- Restaurer la confiance dans les déplacements et les activités de la vie quotidienne ;
- Améliorer la qualité de vie des personnes âgées ;
- Rompre l'isolement social ;
- Orienter les seniors vers les dispositifs et lieux de pratique adaptés ;
- Développer une dynamique partenariale autour des parcours des personnes âgées.

Descriptif :

L'action se compose de deux volets complémentaires.

Axe 1 : « Bien vieillir »

Mise en place d'une structure mobile d'information et de sensibilisation intervenant dans les communes rurales et les quartiers.

Grâce à un véhicule et un barnum aménagé, l'association propose :

- des actions d'information sur l'activité physique, la santé et l'autonomie ;
- des orientations vers les ressources et activités existantes ;
- l'identification des besoins locaux ;
- le développement d'offres de proximité lorsqu'aucune réponse n'existe sur le territoire.

Axe 2 : « Bien se rétablir avec Synergie Séniors »

Parcours d'accompagnement destiné aux personnes fragilisées ou en situation de perte d'autonomie.

Volet activité physique adaptée :

- Ateliers marche adaptés ;
- Renforcement musculaire ;
- Qi Gong ;
- Yoga sur chaise ;
- Activités cognitives ;
- Cafés-débats et temps d'échanges.

Plusieurs parcours Synergie Séniors :

Niveau 0 Reprise en confiance à domicile	Niveau 1 : Personnes présentant des difficultés d'autonomie	Niveau 2 : Personnes sédentaires en reprise d'activité
* *Pratique à domicile en lien avec les services d'aide ; * *Bilan ergothérapique ; * *Travail sur les déplacements du quotidien.	* Marche adaptée ; * Gym douce sur chaise ; * Stimulation motrice ; * Atelier nutrition.	* Parcours de marche de 2 à 3 km ; * Gym de renforcement ; * Ateliers de prévention des chutes.

Le parcours est complété par des demi-journées au sein du Centre de ré-autonomisation proposant :

- * travail de la marche avec aides techniques ;
- * prévention des chutes ;
- * travail autour de la mobilité et des déplacements ;
- * gym douce ;
- * relaxation ;
- * ateliers cuisine ;
- * actions de lutte contre la dénutrition ;
- * activités ludiques favorisant le lien social.

L'association estime que ces actions permettront d'améliorer la santé globale, les capacités physiques des participants, de renforcer leur autonomie et de favoriser leur maintien à domicile.

Calendrier de l'action :

A partir de juillet 2026, l'action se déroule tout au long de l'année, avec des ateliers réguliers d'activité physique adaptée, des interventions à domicile et des séances au centre de ré-autonomisation. Le dispositif mobile intervient chaque mois dans les communes rurales et quartiers pour des actions de prévention et de sensibilisation.

Le mois de juillet constitue un temps fort avec l'événement Mouv' Santé, qui propose des animations sport-santé, des ateliers de prévention et des activités adaptées permettant de toucher un public élargi et d'orienter de nouveaux seniors vers le parcours Synergie Séniors.

D'août 2026 à juin 2027, les accompagnements individuels et collectifs se poursuivent de manière continue, avec un suivi régulier des participants et des bilans périodiques.

Public ciblé par l'action :

L'action s'adresse aux personnes âgées vivant à domicile. Sont principalement ciblées :

- Les personnes atteintes de maladies chroniques ou d'affections de longue durée ;
- Les personnes en situation de sédentarité ;
- Les personnes sortant d'une hospitalisation ou confrontées à une perte de mobilité.

Evaluation :

L'association prévoit une évaluation reposant sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de personnes accompagnées ;
- Taux de participation aux ateliers ;
- Nombre d'ateliers réalisés ;
- Nombre d'interventions du dispositif mobile ;
- Nombre d'orientations réalisées par les partenaires ;
- Évolution des capacités physiques (marche, équilibre, mobilité) ;
- Évolution du niveau d'autonomie.

Indicateurs qualitatifs :

- Amélioration des gestes de la vie quotidienne ;
- Diminution du risque et de la fréquence des chutes ;
- Amélioration de la confiance dans les déplacements ;
- Perception du bien-être et de la qualité de vie ;
- Rupture de l'isolement social ;
- Satisfaction des participants et des partenaires ;
- Retour des éducateurs sur les progrès observés lors des bilans individuels et collectifs.

Partenaires de l'action:

Le projet s'appuie sur un réseau partenarial constitué des structures suivantes :

- CPTS Ouest Allier ;
- CPTS Nord Combrailles ;
- Médecins et professionnels de santé et paramédicaux ;
- Centre Hospitalier de Montluçon ;
- Centre Hospitalier d'Évaux-les-Bains ;
- SMR et service d'oncologie de l'Hôpital Privé Saint-François ;
- Services d'aide et de soins à domicile ;
- DAHLIR ;
- Collectivités territoriales.

Le partenariat vise à faciliter le repérage des publics fragiles, leur orientation vers le dispositif ainsi que la coordination des parcours.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION					
Dépenses spécifiques à l'action			Recettes spécifiques à l'action		
	Montant en euros	%		Montant en euros	%
Achats			Ressources propres		
Total	22 800	11.29	Total	10 000	4.95
divers achat Mobilier centre de ré autonomisation	5 000	2.47			
Petit matériel : Matériel pédagogique , motricité	5 800	2.87			
Fournitures de bureau : préciser					
Matériel tir laser	7 500	3.71			
Signalétique (voiture + vitrine)	4 500	2.22			
Services extérieurs	24 440	12.10	Subventions	181 687	90
Total	24 440	12.10	Total	10 000	4.95
location (local, salle, matériel ...) : préciser local	13 800	6.83	CARSAT	10 000	4.95
entretien et réparations			Etat Quartier 2030	6 000	2.97
assurance	5000	2.47	Région		
formation : préciser			Département CFPPA 03	50 000	24.76
documentation : préciser			Communes Montluçon CO	6 000	2.97
Location véhicule	5 640	2.79	Collectivités publiques		
			Entreprises publiques		
Autres services extérieurs	141 225	69.96	Entreprises et organismes privés		
honoraires : préciser			Entreprises et organismes privés		
information			Autres (préciser : ...)		
publicité	3 750	3.34	MSA	31 000	15.35
déplacements	6 800	3.36	CPAM	8 000	3.96
missions			Caisses de retraite	24 000	11.89
réceptions			Mutuelles	16 687	8.26
téléphone, frais postaux			Mécénat d'entreprise	30 000	14.86
divers prestations extérieures : intervenant Yoga Musicien	9000	4.45			
Fonctionnement administratif	1400	0.69			
Charges de personnel			Produits de gestion courante	10 178	5.04
rémunération du personnel	120 275	59.58	Cotisations des adhérents	5 178	2.56
charges sociales			Dons	5 000	2.47
			Autres		
Autres charges de gestion courante	13 400	6.63			
Mouv Santé 2026	13400	6.63			
Total	201 865	100	Total	201 865	100

Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la demande de subvention de 10.000 € de l'association Sport Santé Famille pour le projet « Bien vieillir, bien se rétablir avec synergie Séniors »